PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE – PICS –

Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

VERSION GRAND PUBLIC

Ce document est consultable par le public, conformément à l'article R. 731-8-V du code de la sécurité intérieure, et ne contient aucune donnée à caractère personnel, ni d'informations de nature à nuire à la sécurité. Une version complète existe, détenue par les personnes responsables de son exécution.

Table des matières :

I. CADRE GÉNÉRAL 5
A. Réglementation 5
1. Textes 5
2. Codification 5
3. Définition du PICS 5
4. Contenu du PICS 6
5. Articulation du PICS avec les PCS 6
B. Confidentialité et protection des données 7
C. Arrêté d'approbation du PICS 8
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EPCI 9
A. Présentation de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V) 9
1. Historique 9
2. Le président 9
3. Commune siège 9
4. Compétences de la CCB2V 10
5. Les services de la CCB2V 11
B. Le territoire intercommunal 13
1. Situation géographique 13
2. Superficie 13
3. Population 13
4. Communes membres 13
5. Cartes du territoire 14
C. Présentation des Communes 16
III. Recensement des risques communaux 33
IV. Recensement des enjeux 37
A. Etablissements recevant du public (ERP) 37

1. Etablissements scolaires 37
2. Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées 37
3. Etablissements de soins 37
4. Salles à usages multiples 38
5. Piscine 38
B. Sites sensibles 38
1. Gares 38
2. Stations d'épuration 38
C. Campings 38
D. Cours d'eau 39
E. Service de portage de repas à domicile 41
V. Gestion de crise 42
A. Activation du PICS 42
B. Organigramme du dispositif intercommunal de crise 44
C. Le poste intercommunal de coordination (PIC) 45
1. Lieu 45
2. Composition et missions 45
D. Fiches réflexes des pôles 47
1. Pôle Secrétariat et Communication 47
2. Pôle Logistique 48
3. Pôle Terrain 50
E. L'alerte de la population 51
1. Les moyens d'alerte de la population 51
2. Le signal national d'alerte 52
F. Annuaires 53
1. Annuaire interne de la CCB2V 53
2. Annuaire des maires des communes membres 57
3. Annuaire des services extérieurs 58
VI. Inventaire des moyens 61

A. Inventaire des moyens détenus par les communes 61
B. Inventaire des moyens détenus par la CCB2V 110
C. Réserve communale de sécurité civile (RCSC) 111
1. Cadre juridique de la réserve communale 111
2. Absence de réserve communale ou intercommunale sur le territoire de la CCB2V 112
VII. Annexes 112
A. Glossaire et sigles 112
B. Main courante du poste intercommunal de coordination 115
C. Main courante du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) 117
D. Arrêté de réquisition 120
E. Arrêté d'interdiction de circuler 122
F. Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée 123
G. Arrêté autorisant le prêt de matériel à une commune de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges 125
H. Convention de mise à disposition de matériel de la CCB2V à une commune 127
I. FR-ALERT 131
1. Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert par le préfet sur demande d'un maire 131
2. Notice explicative pour la Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert 132
J. Les comportements de sauvegarde 133
K. Engagement de confidentialité 134
L. Exercices réalisés 134
M. Arrêté d'approbation 135

I. CADRE GÉNÉRAL

A. Réglementation

1. Textes

La réglementation régissant les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS) provient des textes suivants :

- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras)
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure
- Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

2. Codification

La réglementation relative aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde est codifiée aux articles suivants :

- Articles L731-3 à L731-5 du code de la sécurité intérieure
- Articles R731-1 à D731-13 du code de la sécurité intérieure

3. Définition du PICS

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde prépare et organise la solidarité intercommunale en situation de crise. La planification de gestion de crise portée par le PICS a pour objet de définir, par avance, des procédures ou organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Ce plan permet, en situation de crise, de connaitre l'organisation à mettre en place afin de traiter, le plus rapidement possible, l'événement lui-même.

4. Contenu du PICS

Le PICS a pour objectif :

- La mise à disposition des moyens intercommunaux ;
- La mutualisation des moyens communaux ;
- La continuité des compétences intercommunales (par exemple la GEMAPI, l'eau potable, la voirie, les transports, etc.).

Il comprend :

- Une mise en commun de l'analyse des risques de ses communes membres ;
- Des modalités d'appui à toutes ses communes ;
- L'inventaire des moyens mutualisés des communes et ses moyens propres intercommunaux ;
- Le recensement des ressources et outils intercommunaux mis à la disposition des communes ;
- Les modalités relatives à la réserve intercommunale et à l'emploi de bénévoles ;
- L'organisation et la planification de la continuité d'activité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

5. Articulation du PICS avec les PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prépare la réponse opérationnelle afin d'organiser la protection de la population lors des crises au niveau communal. Le PCS relève des pouvoirs de police du maire, alors que le PICS n'accorde pas de pouvoir de police au président de l'EPCI.

Le PCS comprend :

- L'identification des risques ;
- Le recensement des personnes vulnérables ;
- L'organisation de la protection et du soutien des populations, notamment les mesures d'alerte ou la mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement ;
- Les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile et à l'emploi de bénévoles ;
- L'organisation du poste de commandement communal (PCC) ;
- L'inventaire des moyens propres à la commune ;
- L'organisation des relations avec les établissements sensibles présents sur la commune.

En résumé :

Le président de l'intercommunalité a la responsabilité d'assurer un soutien dans la gestion de la crise auprès de ses communes membres.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) doivent appuyer les communes dans la préparation, l'anticipation, la planification et la gestion des crises, au moyen du plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Le président de l'intercommunalité ne dispose pas de l'autorité de police administrative générale au nom de son établissement. Le maire conserve ses pouvoirs de police en cas de crise sur le territoire de sa commune, même en cas d'appui de l'intercommunalité dont la commune est membre.

Le PCS et le PICS sont soumis à l'obligation de réaliser un exercice tous les 5 ans pour tester leur caractère opérationnel.

B. Confidentialité et protection des données

Le présent Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) contient des données à caractère personnel (notamment les noms, fonctions et coordonnées professionnelles) des personnes susceptibles d'être mobilisées pour la gestion des crises sur le territoire.

Ces données sont traitées par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, 4 rue de la 36ème Division U.S., 88600 Bruyères, en sa qualité de responsable de traitement, pour l'exercice de ses missions d'intérêt public en matière de prévention et de gestion des situations de crise.

Les informations sont strictement limitées à ce qui est nécessaire à la préparation, à l'organisation et à la gestion opérationnelle des évènements. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes dûment habilitées et font l'objet de mesures de sécurité adaptées.

Les données sont mises à jour régulièrement afin de garantir leur exactitude et sont conservées pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et à l'actualisation du dispositif de gestion de crise. Les données devenues obsolètes sont supprimées.

Une version du PICS destinée au public peut être diffusée sans aucune donnée à caractère personnel (noms, coordonnées, numéros de téléphone, adresses e-mail, etc.).

Conformément à la règlementation applicable en matière de protection des données, chaque personne concernée dispose de droits d'accès et de rectification de ses données, ainsi que, le cas échéant, d'un droit à la limitation du traitement.

Ces droits peuvent être exercés en contactant la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges ou son Délégué à la Protection des Données par courriel : dpo@cc-bruyeres.fr.

C. Arrêté d'approbation du PICS

En application de l'article R731-6 du code de la sécurité intérieure, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et chacun des maires des communes dotées d'un plan communal de sauvegarde arrêtent le PICS.

Le PICS a été adopté le 26/11/2026 par l'arrêté n° 2026/149 annexé au présent document.

D. Mises à jour

L'article R731-8 I du code de la sécurité intérieure énonce que « les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde sont mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Ils sont révisés en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés aux articles R. 731-1 à R. 731-3. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans ».

Ce plan sera mis à jour tous les cinq ans.

Historique des mises à jour :

Date	Objet des mises à jour

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EPCI

A. Présentation de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V)

1. Historique

La **Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V)** est née le 1er janvier 2014 de la fusion de trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et trois communes « isolées » :

- Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne,
- Communauté de Communes du canton Brouvelieures,
- Communauté de Communes de l'Arentèle, Durbion, Padozel
- Les communes de Herpelmont, Jussarupt, Aumontzey.

Au 1er janvier 2017, les communes de Padoux, Sercœur et Dompierre quittent à leur demande la CCB2V pour rejoindre la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Aumontzey rejoint la Communauté de Communes de Gérardmer-Monts et Vallées à la suite de la création de la commune nouvelle de Granges-Aumontzey. Au 31 décembre 2017, les communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges-Eaux se retirent de la CCB2V pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

2. Le président

Monsieur **Ludovic DURAIN** est le président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges depuis le 9 avril 2026.

3. Commune siège

Adresse : 4 rue de la 36ème Division U.S., 88600 Bruyères

Téléphone : 03.29.57.80.69

Courriel : accueil@cc-bruyeres.fr

Site internet : https://www.ccb2v.fr/

4. Compétences de la CCB2V

Compétences obligatoires :

1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L421-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles :

1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2) Politique du logement et du cadre de vie ;
3) Création, aménagement et entretien de la voirie ;
4) Action sociale d'intérêt communautaire ;
   Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles ;
5) Assainissement ;
6) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
7) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

1) Aide au financement du BAFA et du BAFD ;
2) Création, aménagement, gestion et financement de l'accueil de loisirs sans hébergement du secteur de Domfaing ;
3) Organisation d'actions ludiques, culturelles, sportives et de formation pour tout public ;

4) Promotion des énergies renouvelables et soutien au développement de projets à dimension intercommunale (impliquant ou alimentant plusieurs communes de l'EPCI) ;
5) Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
6) Création, équipement, gestion et entretien des circuits ou parcours de randonnées d'intérêt communautaire, en partenariat avec les structures locales ou fédérales :
    - Circuits VTT – VTC (carte en annexe)
    - Circuits de randonnée pédestre (carte en annexe)
    - Parcours canoë sur la Vologne
7) Création et gestion d'une aire de camping-car à Docelles ;

5. Les services de la CCB2V

La directrice générale des services est Madame **Emilie Bayle**.

La Communauté de Communes de Bruyères compte sept services :

1) **Affaires générales** : dont accueil et secrétariat, communication, ressources humaines, comptabilité, petites villes de demain. Assistante de direction : **Isabelle Coutenet**.
2) **Economie et tourisme** : dont mobilité active. Responsable du pôle : **Claire Antoine**.
3) **Environnement** : dont GEMAPI. Responsable du pôle : **Odeline Dallongeville**.
4) **Services techniques** : dont portage de repas, entretien, assainissement. Responsable du pôle : **Loïc Keiser**.
5) **Services à la population** : dont Convention Territoriale Globale, Relais Petite Enfance, Réseau Parentalité, France Services, Les petits Rêveurs. Responsable du pôle : **Léa Girardin**.
6) **Sport** : dont piscine, activités de pleine nature. Responsable du pôle : **Sébastien Crossette**.
7) **Art et culture** : dont Ecole des Arts Vallons des Vosges, éducation artistique et culturelle. Responsable du pôle : **Camille Perriol**.

La CCB2V compte 49 agents au 1er janvier 2026 pour 42,95 ETP.

Organigramme des services de la CCB2V

Directrice Générale des Services
Emilie BAYLE

Bruyères Vallons des Vosges
Communauté de communes

Affaires Générales

Assistante de direction
Isabelle COUTENET

Accueil / secrétariat

Agent d'accueil secrétaire
Dominique THIRIET

Communication

Chargée de communication
Cyrielle PERRAULT

Petites villes de demain

Chargée de mission
Aurélie RIN

Ressources Humaines

Directrice RH
Myriam DROUOT

Gestionnaire RH
Léa RAMOS

Assistante RH
Manon MATTIA

Comptabilité

Responsable
Delphine GREMILLET

Assistantes de gestion comptable
Carine GERMAIN
Dominique THIRIET

Economie/Tourisme

Responsable du pôle
Claire ANTOINE

Mobilité active

Chargé de mission
Thomas BECQUEMBOIS

Environnement

Responsable du pôle
Odeline DALLONGEVILLE

Chargé de mission
Adrien GREMILLET

Chargée de mission des politiques publiques de l'environnement
Sidonie PHILIPPE

GEMAPI

Technicien milieux aquatiques
Quentin GARREAU

Services Techniques

Responsable du pôle
Loic KEISER

Agent technique polyvalent
Thierry CHERRIER

Portage de repas / entretien

Secrétaire-comptable
Dominique THIRIET

Portage de repas Agents d'entretien
Sophie CLAUDEL
Sabrina PAUTHIER

Assainissement

Chargé de travaux
Francis GROSDIDIER

Technicien réseaux
Philippe LEROY

Technicien station d'épuration
Didier FELIX

Services à la population

Responsable du pôle
Léa GIRARDIN

Convention Territoriale Globale

Chargée de mission
Rachel LIMA

Relais Petite Enfance

Référentes
Céline FOURMY
Laurie TESNIERE

Réseau parentalité

Coordinatrice
Céline FOURMY

France Services

Conseillères
Manon MIATTA
Laure-Anne POIROT
Marie-Laure REMOND

Les petits rêveurs

Chargée de mission
Rachel LIMA

Sport

Responsable du pôle et de la piscine
Sébastien CROSSETTE

Piscine

Maîtres-nageurs
Gaël BRAULT
Vincent GAEL
Floriane THEILLER
Ségolène VALANCE

Agents techniques
Lucie JOERGER
Olivier POIROT

Agents d'accueil
Magali CUNY
Marie-Josée JACOBERGER

Agent d'entretien
Khaoula LOUCIF

Activités de pleine nature

Chargé de mission
Adrien GREMILLET

Éducatrice sportive
Ségolène VALANCE

Art et culture

Responsable du pôle
Camille PERRIOL

École des Arts, Vallons des Vosges

Directrice
Camille PERRIOL

Professeurs
Angéline APOLLINARO
Christophe CLEMENT
Philippe GERARDIN
Sylvie MARCHAL
Sylvia BERARD
Daniel THIEMONGE

Secrétaire comptable
Dominique THIRIET

Éducation Artistique et Culturelle

Responsable
Camille PERRIOL

B. Le territoire intercommunal

1. Situation géographique

Situé à l'Est du département vosgien, le territoire de la Communauté de Communes est un espace rural influencé par la proximité de deux pôles urbains : Epinal et Saint-Dié-des-Vosges.

C'est un espace de transition entre, d'une part, des paysages de plaine (plateau lorrain à vocation agricole) et des paysages de piémont du Massif des Vosges (vallons et vallées boisés sillonnés de cours d'eau avec des éléments patrimoniaux, témoins d'un passé industriel encore bien visible).

A moins de deux heures de trois métropoles régionales du Grand Est (Nancy, Strasbourg et Colmar), la CCB2V est majoritairement composée de petites communes de moins de 300 habitants qui se structurent autour d'un bourg centre, Bruyères, d'un peu moins de 3 000 habitants, et de plusieurs bourgs intermédiaires.

2. Superficie

La CCB2V s'étend sur 221 km^2.

3. Population

La CCB2V compte 14 808 habitants (données INSEE 2022).

4. Communes membres

La CCB2V compte aujourd'hui 34 communes membres :

- Beauménil
- Belmont sur Buttant
- Brouvelieures
- Bruyères
- Champ-le-Duc
- Charmois-devant-Bruyères
- Cheniménil

- Destord
- Deycimont
- Docelles
- Domfaing
- Faucompierre
- Fays
- Fiménil
- Fontenay
- Frémifontaine
- Girecourt-sur-Durbion
- Grandvillers
- Gugnécourt
- Herpelmont
- Jussarupt
- La Neuveville-devant-Lépanges
- Laval-sur-Vologne
- Laveline-devant-Bruyères
- Laveline-du-Houx
- Le Roulier-devant-Bruyères
- Lépanges-sur-Vologne
- Méménil
- Nonzeville
- Pierrepont-sur-l'Arentèle
- Prey
- Vervezelle
- Viménil
- Xamontarupt

5. Cartes du territoire


Où se situe la
Communauté de Communes de
Bruyères, Vallons des Vosges ?

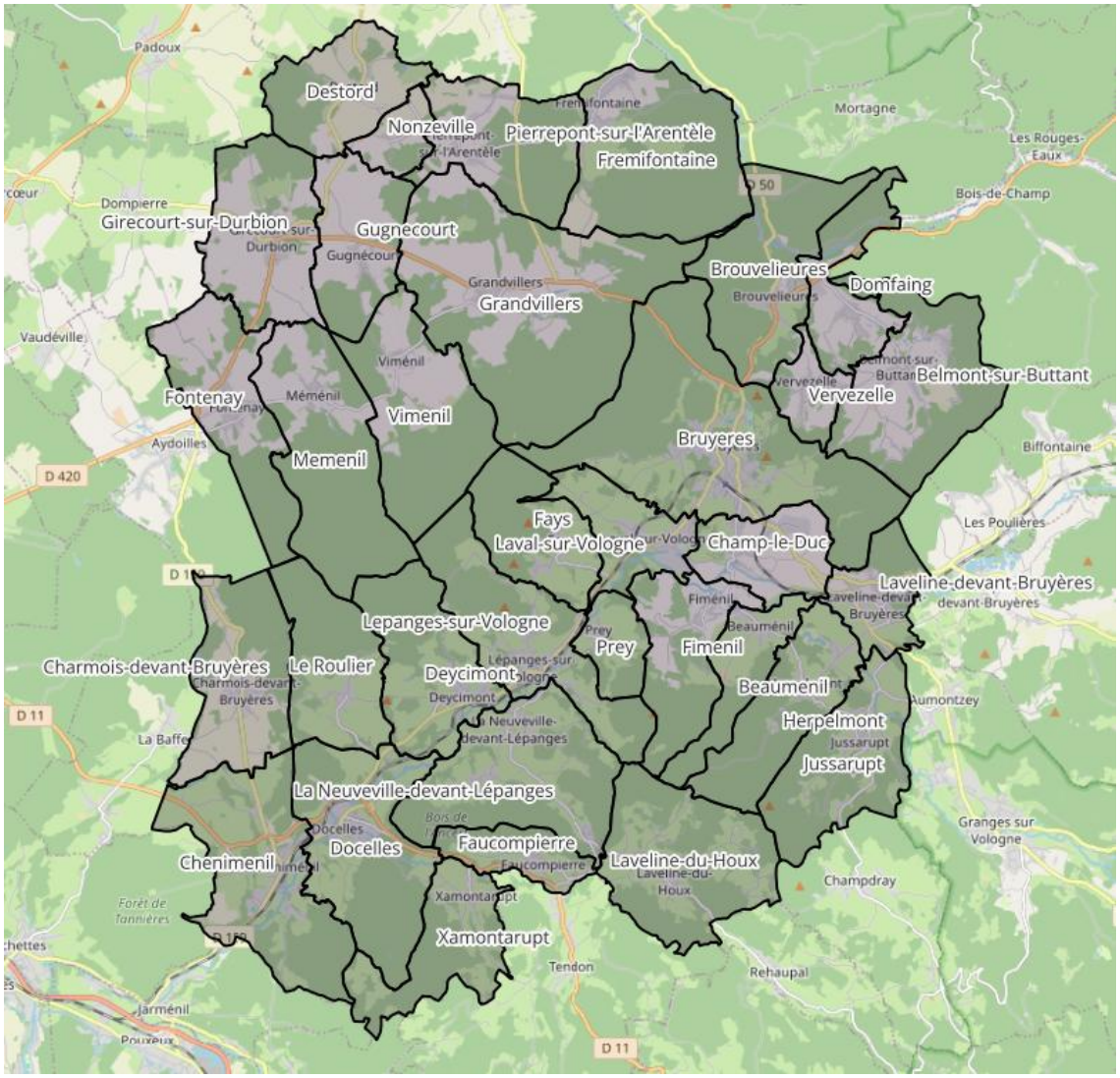
Padoux
Destord
Nonzeville
Pierrepont-sur-l'Arentèle
Fremifontaine
Mortagne
Les Rouges-Eaux
Bois-de-Champ
D 50
Dompierre
Girecourt-sur-Durbion
Gugnécourt
Brouvelieures
Domfaing
Grandvillers
Vaudéville
Viménil
Fontenay
Méménil
Vervezelle
Belmont-sur-Buttant
Vimenil
Aydoilles
Bruyeres
Biffontaine
D 420
Memenil
Fays
Laval-sur-Vologne
Champ-le-Duc
Les Poulières
Laveline-devant-Bruyères
Lepanges-sur-Vologne
Prey
Fimenil
Beauménil
Charmois-devant-Bruyères
Le Roulier
Deycimont
Herpelmont
D 11
Aumontzey
La Neuveville-devant-Lépanges
Jussarupt
Granges sur Vologne
Docelles
Faucompierre
Chenimenil
Laveline-du-Houx
Champdray
Xamontarupt
Tendon
Rehaupal
D 11

C. Présentation des Communes

Les informations figurant sur cette liste sont strictement réservées à la préparation et à la gestion des situations de crise par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges. Elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des personnes non habilitées. Toute copie, diffusion ou réutilisation non autorisée est interdite.

Beauménil

Superficie : 3,30 km^2
Population : 131
Maire : Jean Luc DEBRUYNE
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Général de Mairie : Alan QUÉRE
Adresse : 117 rue de l'ermite, 88600 Beauménil
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mercredi : 16h30 à 18h30

Téléphone : 03 29 50 55 83
Courriel : mairiebeaumenil@gmail.com
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 19 juin 2022 (mise à jour le 12 juillet 2026)

Belmont sur Buttant

Superficie : 8,5 km^2
Population : 299
Maire : Bernadette POIRAT
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Laura VARIN
Adresse : 3 rue de la Mairie, 88600 Belmont-sur-Buttant
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 16h30 à 18h30
- Vendredi : 16h00 à 18h00

Téléphone : 03 29 50 10 93
Courriel : belmont-sur-buttant@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 20 septembre 2024 (mise à jour le 1er avril 2026)

Brouvelieures

Superficie : 7,36 km²
Population : 417
Maire : DE SOUSA Anne-Marie
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Dorothée CHARPENTIER
Adresse : 16 rue de l'hôtel de ville, 88600 Brouvelieures
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00
- Jeudi : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 (accueil téléphonique uniquement)
- Vendredi : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 18h00

Téléphone : 03 29 50 20 01
Courriel : brouvelieures88@wanadoo.fr
Site web : Accueil / Illiwap

PCS approuvé le : 3 octobre 2024 (mise à jour en juin 2026)

Bruyères

Superficie : 16,00 km²
Population : 2 959
Maire : Ludovic DURAIN
Directeur général des services : Eric TISSERANT
Secrétaire Générale de Mairie : Sylvie COLIN
Adresse : 7 rue Général de Gaulle, 88600 Bruyères
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 8h30-12h
- Mardi : 8h30-12h

- Mercredi : 8h30-12h
- Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Téléphone : 03 29 50 52 52
Courriel : accueil.mairie@bruyeres.fr
Site web : https://www.ville-bruyeres.fr/

PCS approuvé le : 24 novembre 2026

Champ-le-Duc

Superficie : 3,92 km²
Population : 518
Maire : Jean Louis MENTREL
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaires Générales de Mairie : Edith PIEGLE et Carine POIROT
Adresse : 2 place de la Mairie, 88600 Champ-le-Duc
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 17h00-19h00
- Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi matin : sur rendez-vous

Téléphone : 03 29 50 15 06
Courriel : mairie.champleduc@orange.fr
Site web : www.facebook.com/ducecampien/

PCS approuvé le : 1er février 2023

Charmois-devant-Bruyères

Superficie : 6,61 km²
Population : 384
Maire : Patrick MOULIN
Directeur général des services : NÉANT
Adresse : 14 Grand Rue, 88460 Charmois-devant-Bruyères
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h à 19h

Téléphone : 03 29 33 26 21 / 06 82 81 43 95

Courriel : commune.charmois-dt-bruyeres@wanadoo.fr
Site web : https://www.charmois-devant-bruyeres.fr/

PCS approuvé le : 29 octobre 2026

Cheniménil

Superficie : 9,3 km²
Population : 1 227
Maire : VIRY Christian
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie :
Adresse : 2 Grande-Rue, 88460 Cheniménil
Heures d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au samedi : de 10h00 à 12h00
- Le vendredi : de 15h00 à 17h00

Téléphone : 03 29 33 20 23
Courriel : mairie-chenimenil@wanadoo.fr
Site web : PROCHAINE MANIFESTATION - Bienvenue à Cheniménil

PCS approuvé le : 19 octobre 2026

Destord

Superficie : 510 hectares (5 km^2)
Population : 243
Maire : Jean-François BAROTTE
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Adrienne LÉTHENET
Adresse : 81 rue d'Epinal, 88600 Destord
Heures d'ouverture de la mairie :

- Le mardi de 9h à 18h30
- Le mercredi de 9h à 12h

Téléphone : 03 29 65 70 66
Courriel : mairie.destord@orange.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 28 juillet 2026

Deycimont

Superficie : 639 ha
Population : 298
Maire : Eric AUBRY
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire de mairie : Valérie KOLODKA
Adresse : 34 rue Principale, 88600 Deycimont
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : de 17h30 à 19h00
- Vendredi : de 9h30 à 11h30

Téléphone : 03 29 36 86 50
Courriel : mairie.deycimont@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 27 octobre 2026

Docelles

Superficie : 874 ha
Population : 879
Maire : Basile VUILLEMIN
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Valérie DUCHENE
Adresse : 11 rue de la Libération, 88460 Docelles
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 10h30 à 12h00 – 16h30 à 18h30
- Mardi : 10h30 à 12h00
- Mercredi : 16h30 à 18h30
- Jeudi : 10h30 à 12h – 16h30 à 18h30
- Vendredi : 10h30 à 12h00

Téléphone : 03 29 33 20 65
Courriel : mairie.docelles@wanadoo.fr
Site web : docelles.fr

PCS approuvé le : 13 décembre 2024

Domfaing

Superficie : 3,9 km²
Population : 214
Maire : Jean-Luc NICOLAS
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Edith PIEGLE
Adresse : 1 Route de Brouvelieures, 88600 Domfaing
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 16h à 18h
- Jeudi : 16h à 18h

Téléphone : 03 29 50 20 26
Courriel : mairie.domfaing@wanadoo.fr
Site web : Maelis

PCS approuvé le : 14 juin 2024 (mise à jour le 4 juin 2026)

Faucompierre

Superficie : 2,45 km²
Population : 231
Maire : Alain CHEVAUX
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Marie-Christine BEGEL
Adresse : 1 place Henri FERRY, 88460 Faucompierre
Heures d'ouverture de la mairie :

- Le mardi : de 9h00 à 12h00
- Le vendredi : de 15h30 à 17h30

Téléphone : 03 29 33 23 24
Courriel : mairie.faucompierre@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 30 avril 2024 (mise à jour le 7 juillet 2026)

Fays

Superficie : 4,83 km^2
Population : 219
Maire : HUERTAS Anne-Marie
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Annick MASSON
Adresse : 96 grande rue, 88600 Fays
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 16h00 à 18h30
- Jeudi : 14h00 à 16h30

Téléphone : 03 29 36 80 07
Courriel : mairie.fays@wanadoo.fr
Site web : page Facebook https://www.facebook.com/profile.php?id=61588139294699

PCS approuvé le : 30 octobre 2025 (mise à jour le 24 septembre 2026)

Fiménil

Superficie : 5,13 km^2
Population : 237
Maire : Lionel STICKEIR
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Jessica HARIOT
Adresse : 4 Route de la Mairie, 88600 Fiménil
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 16h30 à 18h
- Jeudi : 10h30 à 12h00

Téléphone : 03 29 50 22 35
Courriel : mairie.fimenil@gmail.com
Site web : fimenil.fr

PCS approuvé le : 2 décembre 2024 (mis à jour 2026)

Fontenay

Superficie : 647 ha
Population : 478
Maire : Jérôme POIFOULOT

Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Aurélie Rivat
Adresse : 2 Rue de la Maix, 88600 Fontenay
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi, Mardi, Jeudi : 9h – 17h30
- Vendredi : 9h – 13h

Téléphone : 03 29 65 76 39
Courriel : secretariat@mairiefontenay.fr
Site web :

- Page Facebook (20+) Facebook
- Panneaupocket

PCS approuvé le : 18 novembre 2024

Fremifontaine

Superficie : 956 ha
Population : 442
Maire : Christophe FIQUEMONT
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Isabelle COUTENET
Adresse : 2 rue des Tilleuls, 88600 Fremifontaine
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 17h00 à 19h00

Téléphone : 03 29 65 91 29
Courriel : mairie.fremifontaine@wanadoo.fr
Site web : www.fremifontaine.fr
Page Facebook : Frémifontaine Actu

PCS approuvé le : 13 décembre 2024 (mise à jour le 5 juin 2026)

Girecourt-sur-Durbion

Superficie : 6,97 km^2
Population : 350
Maire : Catherine HOLVECK

Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : M. Fabien REMLE (sera en disponibilité à partir du 01/12/26)
Adresse : 10 Route d'Epinal, 88600 Girecourt-sur-Durbion
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 8h30-12h00
- Mercredi : 13h30-19h00
- Jeudi : 8h30-12h00
- Vendredi : 8h30-12h00 / 17h00-19h00

L'accueil au public sont les mercredis et vendredis de 17h00 à 19h00.
Téléphone : 03 29 65 82 04
Courriel : mairie.girecourt@wanadoo.fr
Site web :

- Facebook « Commune de Girecourt-sur-Durbion »
- Panneaupocket

PCS approuvé le : 23 décembre 2025 (mise à jour le 17 septembre 2026)

Grandvillers

Superficie : 17,5 km^2
Population : 747
Maire : Céline LILDAREE
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Hélène MOULIN
Adresse : 28 rue de la mairie, 88600 Grandvillers
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 17h30 à 19h00
- Mercredi : 09h30 à 11h00
- Vendredi : 14h00 à 16h00

Téléphone : 03 29 65 71 34
Courriel : accueil@mairie-grandvillers.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 29 septembre 2025

Gugnécourt

Superficie : 513 ha
Population : 261
Maire : Christian RENARD
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Laetitia LEVAL
Adresse : 411 Grande Rue, 88600 Gugnécourt
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h00 à 19h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 03 29 65 86 36
Courriel : mairie.gugnecourt@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 1er octobre 2026

Herpelmont

Superficie : 571 ha
Population : 264
Maire : Raphaël MANGIN
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Crystale MELINE
Adresse : 333 Grand Rue, 88600 Herpelmont
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h à 18h30
- Vendredi : 16h à 17h30

Téléphone : 03 29 58 52 57 / 06 76 06 26 63
Courriel : mairie.herpelmont@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 13 novembre 2026

Jussarupt

Superficie : 657 ha
Population : 260
Maire : Marie-Bénédicte ANTOINE

Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Emmanuelle MARILLIER
Adresse : 6 Le Centre, 88640 Jussarupt
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h00 à 19h00
- Vendredi : 16h00 à 18h00

Téléphone : 03 29 57 54 20 / Portable d'urgence du Maire et des Adjoints : 07.86.75.59.22
Courriel : commune.jussarupt@orange.fr
Page Facebook : « Jussarupt mon village »

PCS approuvé le : 29 novembre 2024 (mise à jour juillet 2026)

La Neuveville-devant-Lépanges

Superficie : 877 ha
Population : 506
Maire : Damien ADAM
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Stéphanie RENAUX
Adresse : 7 Rue de l'École, 88600 La Neuveville-devant-Lépanges
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 09h00 à 11h30
- Vendredi : 16h00 à 18h30

Téléphone : 03 29 36 83 15
Courriel : mairie@laneuvevilledevantlepanges.com
Site web : Illiwap

PCS approuvé le : 6 octobre 2026

Laval-sur-Vologne

Superficie : 368 ha
Population : 639
Maire : Stéphane PAUCHARD
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Sabrina BOMBARDE
Adresse : 300 rue de la Mairie, 88600 Laval-sur-Vologne

Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 16h00 à 18h00
- Mardi : 1000 à 12h00 – 15h00 à 17h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00
- Jeudi : 10h00 à 12h00 – 16h00 à 18h00
- Vendredi : 10h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00

Téléphone : 03 29 50 13 50
Courriel : mairie.laval-sur-vologne@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 16 janvier 2023 (mise à jour 1er juin 2026)

Laveline-devant-Bruyères

Superficie : 3,1 km²
Population : 581
Maire : Allégra FLEURENCE
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Carole LEUR
Adresse : 20 rue de la mairie
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : de 8h30 à 10h30
- Jeudi : de 16h30 à 18h30

Téléphone : 03 29 58 50 68
Courriel : mairie.lavelinedevantbruyeres@orange.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 25 septembre 2026

Laveline-du-Houx

Superficie : 8,2 km²
Population : 213
Maire : Vincent HOCQUAUT
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Carine POIROT
Adresse : 1 route de Laveline, 88640 Laveline-du-Houx

Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h-19h
- Vendredi : 07h30-11h30

Téléphone : 03 29 66 30 34
Courriel : mairie.laveline-du-houx@orange.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 26 novembre 2024 (mise à jour le 1er juin 2026)

Le Roulier-devant-Bruyères

Superficie : 567 ha
Population : 212
Maire : Frédéric TASSIN
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Delphine PERRIN
Adresse : 101 rue des Vieux Champs, 88460 Le Roulier-devant-Bruyères
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Téléphone : 03 29 66 20 80
Courriel : mairie.leroulier@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 22 décembre 2025 (mise à jour le 3 juin 2026)

Lépanges-sur-Vologne

Superficie : 7,57 km²
Population : 844
Maire : Virginie GREMILLET
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire : Bénédicte BRENDLEN
Adresse : 14 rue de l'Eglise, 88600 Lépanges-sur-Vologne
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Téléphone : 07 43 26 66 64

Courriel : mairie@lepanges-vologne.fr
Site web : https://www.lepangessurvologne.fr

PCS approuvé le : 13 novembre 2026

Méménil

Superficie : 9,15 km^2
Population : 187
Maire : Florent LHUILLIER
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Lidwine PERREVE
Adresse : 8 rue de l'Église, 88600 Méménil
Heures d'ouverture de la mairie :

- Jeudi : 17h00 à 19h00

Téléphone : 03 29 65 77 24
Courriel : memenil.mairie@wanadoo.fr
Site web : Facebook "Mairie de Méménil"

PCS approuvé le : 10 décembre 2024 (mise à jour en août 2026)

Nonzeville

Superficie : 162 ha
Population : 59
Maire : Ludovic DIDIERJEAN
Directeur général des services : NÉANT
Adresse : 9 Grande Rue, 88600 Nonzeville
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 17h à 19h

Téléphone : 03 29 65 85 96 / 06 07 62 04 15
Courriel : mairie.nonzeville@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 9 avril 2025 (mise à jour le 29 juillet 2026)

Pierrepont-sur-l'Arentèle

Superficie : 6,23 km^2
Population : 145
Maire : Julie HOUDRÉ
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : QUERE Alan
Adresse : 4 Le Village, 88600 Pierrepont-sur-l'Arentèle
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mercredi : 10h – 12h
- Vendredi : 17h – 19h

Téléphone : 09 67 39 85 14
Courriel : pierrepont88@orange.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 31 août 2026

Prey

Superficie : 2,13 km^2
Population : 89
Maire : Francis HAAS
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Fabienne JARDINÉ
Adresse : 2 Rue du Centre, 88600 Prey
Heures d'ouverture de la mairie :

- Jeudi : de 13h30 à 18h00

Téléphone : 03 29 36 87 24
Courriel : mairie.prey@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 12 octobre 2026

Vervezelle

Superficie : 1,92 km^2
Population : 111
Maire : Didier VERPOEST
Directeur général des services : NÉANT

Secrétaire Générale de Mairie : Véronique DUTERNE
Adresse : 8 rue de la Mairie, 88600 Vervezelle
Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : 15h - 18h30
- Mercredi : 9h - 12h

Téléphone : 03 29 50 20 38
Courriel : communevervezelle@orange.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : avril 2025 (mise à jour le 20 mai 2026)

Viménil

Superficie : 8,05 km²
Population : 236
Maire : Aurélien MATHIEU
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Nathalie JACQUEMIN
Adresse : 11 Grand Rue, 88600 Viménil
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi : 16h00 à 19h00
- Jeudi : 16h00 à 19h00

Téléphone : 03 29 65 86 78
Courriel : mairie.vimenil@wanadoo.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 15 novembre 2024 (mise à jour le 14 octobre 2026)

Xamontarupt

Superficie : 5,0 km²
Population : 160
Maire : Emmanuel PARISSE
Directeur général des services : NÉANT
Secrétaire Générale de Mairie : Valérie KOLODKA
Adresse : 10 Le Village, 88460 Xamontarupt
Heures d'ouverture de la mairie :

- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h

Téléphone : 03 29 33 20 21
Courriel : commune@xamontarupt.fr
Site web : NÉANT

PCS approuvé le : 4 juin 2026

III. Recensement des risques communaux

Pour le département des Vosges, les risques majeurs **naturels** recensés sont :

- Les inondations / le ruissellement
- Les séismes
- Les mouvements de terrain
- Le radon
- Les phénomènes climatiques : canicule, grand froid, tempête, tornade
- Les feux de forêts

Les risques majeurs **technologiques** recensés dans le département des Vosges sont :

- Le risque industriel
- Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)
- Le risque de rupture de barrage
- Le risque nucléaire
- Le risque engins résiduels de guerre

→ Le territoire de la CCB2V n'est pas concerné par les risques industriels, TMD par voie ferrée, TMD par canalisation et rupture de barrage.

Les pandémies relèvent des risques **sanitaires** ou **biologiques**.

Le territoire peut aussi être confronté à une guerre ou à des actes terroristes, qui sont des risques **sociétaux** ou **géopolitiques**.

Enfin, le territoire peut devoir faire face à diverses pollutions, par exemple les **PFAS** (dans les eaux, l'air, les sols), ainsi qu'aux **espèces exotiques envahissantes (EEE)** qui font partie des risques **environnementaux, d'origine anthropique ou non**.

Les PFAS (per- et polyfluoroalkylées) sont des substances aux propriétés chimiques spécifiques, utilisées dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante. Extrêmement persistantes dans l'environnement, ces substances sont aussi appelées « polluants éternels ». Face aux risques que représentent les PFAS **pour la santé humaine**, animale et celle des écosystèmes, la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 et le décret 2025-1376 du 28 décembre 2025 relatifs à la prévention des risques résultant de l'exposition aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ont été adoptés. Depuis le 1er janvier 2026, les cosmétiques, les vêtements, les chaussures et les farts pour les skis qui en contiennent sont interdits. En 2030, tous les textiles contenant des PFAS seront interdits. Les dispositions adoptées en février 2025 incluent par ailleurs un contrôle renforcé de l'eau potable, la mise à disposition des résultats des mesures de PFAS et une redevance due par les exploitants industriels qui rejettent des PFAS.

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Ces espèces représentent une menace pour les espèces locales, car elles accaparent une part trop importante des ressources (espace, lumière, ressources alimentaires, habitat…) dont les autres espèces ont besoin pour survivre. Elles peuvent aussi être prédatrices directes des espèces locales. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Elles constituent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions connues à l'échelle mondiale. Les espèces exotiques envahissantes peuvent aussi représenter un **risque direct pour l'homme**. Elles peuvent être vectrices de pathogènes (comme le moustique tigre), allergisantes (comme l'ambroisie) ou avoir un comportement agressif. D'autre part, ces espèces peuvent avoir un impact négatif sur les activités économiques et de loisirs, notamment les cultures et les élevages, les activités forestières, touristiques, la navigation fluviale, la pêche, etc.

Le recensement de ces risques montre que si la santé est un état individuel qui dépend de la personne (facteurs génétiques, facteurs comportementaux, etc.), elle est également influencée par son environnement aussi bien naturel (géographie, climat, monde animal, etc.) qu'humain (habitat, environnement social, environnement de travail, etc.). De nombreux facteurs environnementaux peuvent donc agir sur la santé des individus. Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués, les interactions nombreuses : c'est la **santé environnementale**.

Tableau récapitulatif de certains risques par commune

INSEE	COMMUNE	INONDATION	SEISME	MOUVEMENT DE TERRAIN	RADON	TMD DESCENTE A FORTE DECLIVITE
88046	BEAUMENIL	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	D 50
88050	BELMONT-SUR-BUTTANT		Modéré		Zone 3	
88076	BROUVELIEURES		Modéré		Zone 1	D 50
88078	BRUYERES		Modéré		Zone 3	Déviation PL et D 44
88086	CHAMP-LE-DUC	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	
88091	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	●	Modéré		Zone 1	
88101	CHENIMENIL	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 1	
88130	DESTORD		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	D 159 B
88131	DEYCIMONT	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	
88135	DOCELLES	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	
88145	DOMFAING		Modéré		Zone 3	D 420
88167	FAUCOMPIERRE		Modéré		Zone 3	
88169	FAYS		Modéré		Zone 3	
88172	FIMENIL	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	

88175	FONTENAY		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88184	FREMIFONTAINE		Modéré		Zone 2	
88203	GIRECOURT-SUR-DURBION	●	Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88216	GRANDVILLERS		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88222	GUGNECOURT		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88240	HERPELMONT	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	D 50
88256	JUSSARUPT	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 1	D 50
88261	LAVAL-SUR-VOLOGNE	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	D 44
88262	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	D 423
88263	LAVELINE-DU-HOUX	●	Modéré		Zone 3	
88266	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	D 44
88297	MEMENIL	●	Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88322	La NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	
88331	NONZEVILLE		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88348	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88359	PREY	PPRNI Vologne	Modéré		Zone 3	
88399	LE ROULIER		Modéré		Zone 1	
88502	VERVEZELLE		Modéré		Zone 3	
88512	VIMENIL		Modéré	Retrait gonflement argiles	Zone 1	
88528	XAMONTARUPT		Modéré		Zone 1	

DICRIM

Les informations générales relatives aux risques majeurs sont disponibles dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document, consultable en mairie, reprend notamment les informations suivantes : la nature et la localisation des risques ; les mesures de protection mises en œuvre ; la conduite à tenir ; l'alerte de la population ; les coordonnées utiles.

IV. Recensement des enjeux

A. Etablissements recevant du public (ERP)

Les établissements recevant du public sont des enjeux car ils sont susceptibles d'accueillir un nombre important de personnes. Le public accueilli au sein de certains de ces établissements peut également être un public « sensible » : personnes âgées, personnes malades, enfants, etc.

1. Etablissements scolaires

Pour les écoles maternelles et élémentaires, voir les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Collège Charlemagne – Bruyères

Institution Jeanne d'Arc – Bruyères

Lycée Jean Lurçat – Bruyères

2. Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées

Maison de retraite de l'Avison – Hôpital de l'Avison – Bruyères

Maison de Retraite Intercommunale – Bruyères

Maison de retraite Home du Cameroun – Bruyères

La maison près de la fontaine – Lépanges-sur-Vologne

Maison de retraire Centre Ozanam – Cheniménil

3. Etablissements de soins

Centre hospitalier de l'Avison – Bruyères

4. Salles à usages multiples

Pour les salles polyvalentes / salles des fêtes et autres lieux, voir les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

5. Piscine

Piscine communautaire Roger Mercier – Bruyères

B. Sites sensibles

Le territoire de la CCB2V ne comprend aucune ICPE
Pour les exploitations agricoles, voir les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

1. Gares

Gare SNCF de Bruyères

2. Stations d'épuration

Station d'épuration de Champ le Duc

Station d'épuration de Cheniménil

Station d'épuration de Laveline-devant-Bruyères

Station d'épuration de Lépanges-sur-Vologne

C. Campings

Aire Camping-Car Park - Bruyères

Aire de stationnement et services pour camping-car - Docelles

Camping Domaine des Messires - Herpelmont

D. Cours d'eau

Tous les cours d'eau présents sur le territoire de la CCB2V sont des enjeux du fait de leur exposition aux pollutions accidentelles.

Les cours d'eau de la CCB2V :

1. Bassin de la Mortagne
    - La Mortagne
    - Ruisseau le Linty
    - Basse de Fondrupt
    - Basse d'Obtinru
    - Ruisseau du Ménil
    - Ruisseau de Maxeme
    - Ruisseau de l'Avison
2. Bassin de la Vologne
    - La Vologne
    - Ruisseau la Lizenne
    - Ruisseau le Neuné
    - Ruisseau d'Antilleux
    - Ruisseau du Cul d'Honstat
    - Ruisseau de Herpelmont
    - Ruisseau des Clous
    - Ruisseau de Malenru
    - Ruisseau de Bouze
    - Ruisseau de Faing Vairel
    - Ruisseau de Saint-Nicolas
    - Ruisseau le Joinrupt
    - Ruisseau de l'Etang Fleurifaing
    - Ruisseau le Barba
    - Ruisseau de la Cuve
    - Ruisseau de la Rosière
    - Ruisseau du Ruxelier
    - Ruisseau de Prey
    - Ruisseau de Hérigoutte
    - Ruisseau de Christèle Pierre
    - Ruisseau de la grande Carre

3. Bassin du ruisseau d'Argent
    - Ruisseau d'Argent
    - Ruisseau de l'Etang Didon
4. Bassin du Ruisseau de Saint Oger
    - Ruisseau des Bolottes
5. Bassin du Durbion
    - Le Durbion
    - Ruisseau de la Grande Roye
    - Ruisseau de Fontenay
    - Ruisseau de la Haie Paxure
    - Ruisseau de la Chapelle
    - Ruisseau d'Haraucourt
    - Ruisseau de l'Etang du Rouot
6. Bassin de l'Arentèle (Mortagne)
    - Ruisseau de l'Arentèle
    - Ruisseau le Petit Durbion
    - Ruisseau de la Soie
    - Ruisseau de Dracourt
    - Ruisseau de la Benaze
    - Ruisseau le Brabant

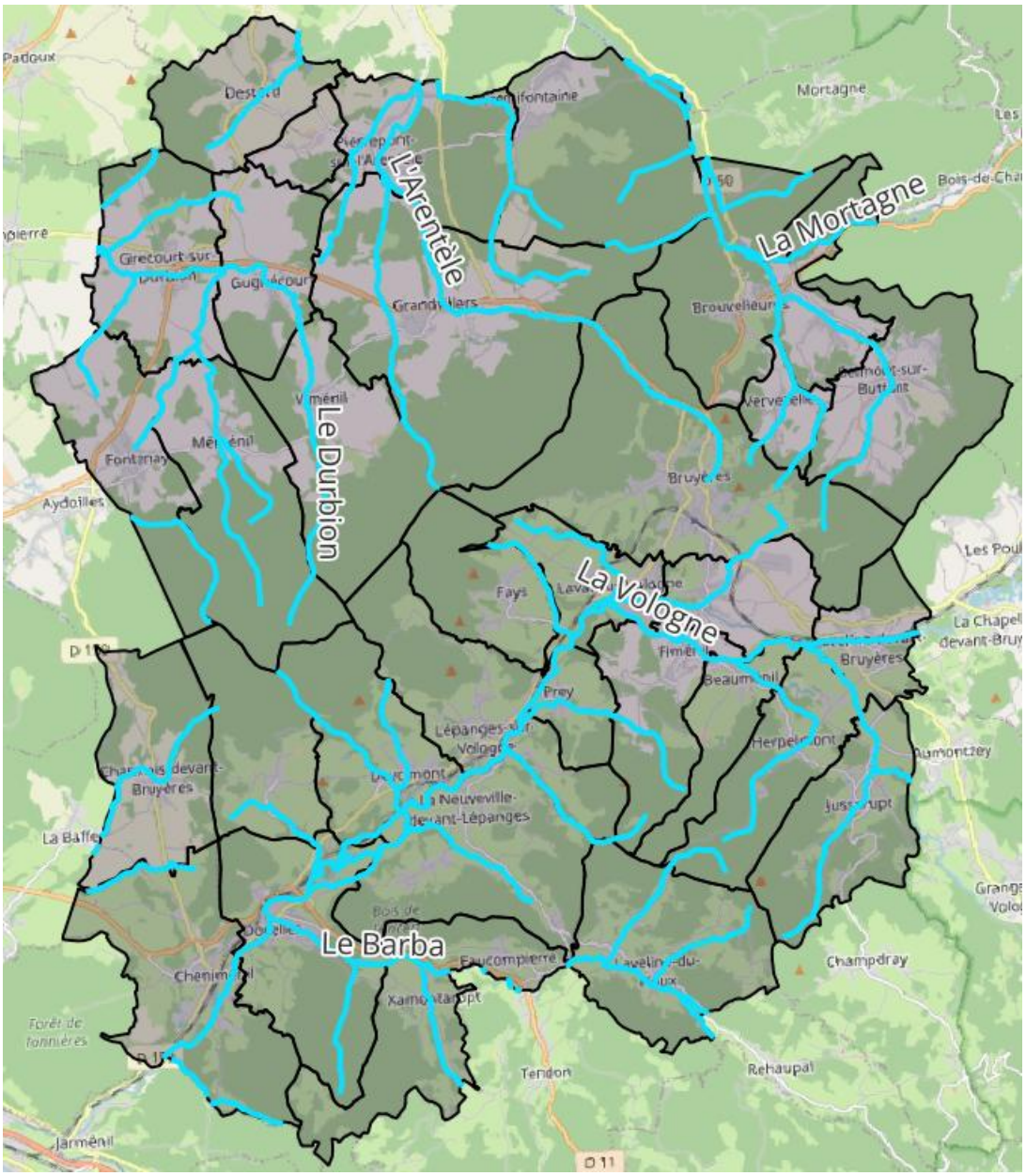

E. Service de portage de repas à domicile

La CCB2V a mis en place un **service de portage de repas à domicile** pour les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que pour toute personne, sans condition d'âge, malade, handicapée, blessée ou dont l'état justifie le bénéfice de la prestation. La prestation comprend un repas par jour de la semaine.

Le nombre d'inscrits est variable, le service pouvant être mobilisé aussi bien pour des besoins ponctuels qu'à l'année. L'inscription se fait au standard de la CCB2V : 03 29 57 80 69.

Sophie CLAUDEL et Sabrina PAUTHIER livrent le lundi, le mercredi et le vendredi entre 8h30 et 12h30.

Les repas sont préparés par la **société API « Comme à la maison »** et sont accompagnés chaque semaine par une miche de pain du **Fournil du Mirador** à Bruyères.

V. Gestion de crise

A. Activation du PICS

Le PICS est activé par le **président de l'EPCI**, de sa propre initiative ou à la demande d'un maire ou du préfet :

- Le Président de l'EPCI, informé de la survenance d'un événement significatif sur le territoire intercommunal, évalue la pertinence d'activer le PICS ;
- Le maire d'une commune touchée par l'événement peut prendre l'initiative de solliciter l'activation du PICS auprès du président de l'EPCI ;
- Le préfet peut également solliciter le président de l'EPCI afin qu'il active son PICS.

Lorsque le PICS est activé, le président en informe le préfet et l'ensemble des communes membres.

→ L'activation du PICS ne nécessite pas la prise d'un arrêté par le président de l'EPCI.

Schéma d'activation du PICS, en lien avec l'activation d'un PCS :

Bruyères Vallons des Vosges
Communauté de communes

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Evénement



Activation du PCS puis du PICS

Information au niveau communal

Information émanant
- des systèmes de vigilance
- des autorités
- des services de secours
- d'un témoin

Evaluation de la situation

Par le Maire ou l'élu d'astreinte

La situation peut-elle entraîner des risques pour la population ?

NON → FIN

OUI

Activation du PCS

Alerte :
- de l'équipe communale et des personnes ressources dans la commune
- de la population de la commune
- de l'EPCI
- de la Préfecture

Information au niveau intercommunal

Information émanant
- de la commune membre

Activation du PICS

Alerte:
- de toutes les autres communes membres
- de la Préfecture

Activation du PICS puis du PCS

Information au niveau intercommunal

Information émanant
- des systèmes de vigilance
- des autorités
- des services de secours
- d'un témoin

Evaluation de la situation

Par le Président ou l'élu d'astreinte

La situation peut-elle entraîner des risques pour la population ?

NON → FIN

OUI

Activation du PICS

Alerte :
- du maire de la commune concernée
- de toutes les autres communes membres
- de la Préfecture

Information au niveau communal

Information émanant
- de l'EPCI

Activation du PCS

Alerte :
- de l'équipe communale et des personnes ressources dans la commune
- de la population de la commune
- de la Préfecture

B. Organigramme du dispositif intercommunal de crise

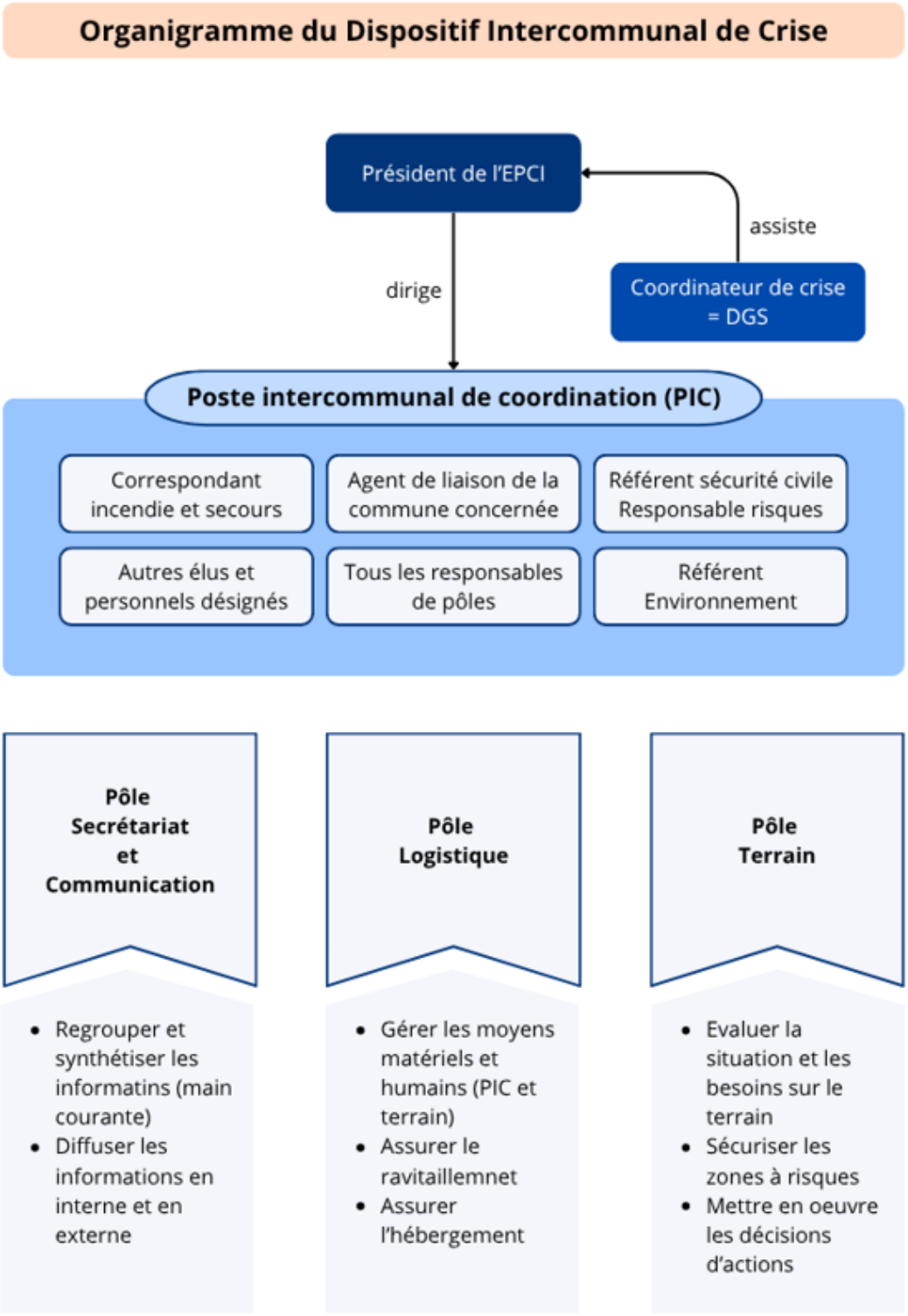

C. Le poste intercommunal de coordination (PIC)

1. Lieu

Lieu privilégié	Salle de réunion du sous-sol au siège de la CCB2V (4 rue de la 36ème Division U.S., 88600 Bruyères)
Lieu de repli 1	Piscine communautaire Roger Mercier (5 Place Henri Thomas, 88600 Bruyères)
Lieu de repli 2	Maison France Services de Docelles (9 Rue de la Libération, 88460 Docelles)

2. Composition et missions

Les informations figurant sur cette liste sont strictement réservées à la préparation et à la gestion des situations de crise par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges. Elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des personnes non habilitées. Toute copie, diffusion ou réutilisation non autorisée est interdite.

Fiche réflexe
Président de l'EPCI

NOM Prénom	Qualité / fonction	Téléphone
DURAIN Ludovic	Président de la CCB2V	
FLEURENCE Allégra	1ère Vice-Présidente CCB2V	
ROMA Hervé	2e Vice-Président CCB2V	

Actions

1. Reçoit la demande d'activation du PICS
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Organise l'installation du PIC (décide de son armement selon la nature de l'événement et les besoins identifiés)
4. Dirige le dispositif intercommunal de crise
5. Dirige les services de l'EPCI dans le cadre du rétablissement de ses compétences
6. Communique les consignes de l'autorité
7. Élabore un premier point de situation

Fiche réflexe Coordinateur de crise		
NOM Prénom	**Qualité / fonction**	**Téléphone**
BAYLE Emilie	Directrice générale des services CCB2V	
FIQUEMONT Christophe	Maire de Fremifontaine	
PREVOST Dominique	Conseiller municipal Lépanges-sur-Vologne	

Actions

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Assiste le « Président de l'EPCI » dans ses missions
4. S'assure de la bonne organisation du PIC (en particulier des équipes et ressources impliquées dans les différents pôles et cellules thématiques)
5. Centralise les demandes
6. Gère le flux d'information arrivant au PIC pour aider à la prise de décision et à l'action efficace
7. Prépare les décisions / les arrêtés
8. Relaye les décisions du « Président de l'EPCI » auprès des équipes
9. Assure les communications entre les pôles et cellules (physiquement)

Fiche réflexe Référent Environnement		
NOM Prénom	**Qualité / fonction**	**Téléphone**
ROMA Hervé	2e Vice-Président CCB2V	
DALLONGEVILLE Odeline	Responsable du pôle Environnement CCB2V	

DONADEI Virginie	1ère adjointe Le Roulier-devant-Bruyères / déléguée GEMAPI CCB2V	

Actions

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Evalue les risques qu'engendre l'événement pour l'environnement
4. Alerte les autorités compétentes
5. Emets des préconisations de gestion
6. Intervient sur le terrain en lien avec l'équipe terrain et les autorités pour éviter ou amoindrir les impacts

D. Fiches réflexes des pôles

Les informations figurant sur cette liste sont strictement réservées à la préparation et à la gestion des situations de crise par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges. Elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des personnes non habilitées. Toute copie, diffusion ou réutilisation non autorisée est interdite.

1. Pôle Secrétariat et Communication

Pôle Secrétariat et Communication		
NOM Prénom	**Qualité / fonction**	**Téléphone**
POIFOULOT Jérôme	4e Vice-Président CCB2V / Maire de Fontenay	
PERRAULT Cyrielle	Chargée de communication CCB2V	
LACHAMBRE Adeline	Conseillère municipale Xamontarupt	
REMY Pascale	Conseillère municipale Champ le Duc	

Fiche réflexe
Cellule Secrétariat

1. Reçoit l'alerte
2. En informe l'autorité décisionnaire (le Président de l'EPCI)
3. Si décision de déclenchement du PICS :
   a. Alerte/convoque les responsables désignés au sein du PICS
   b. Informe les communes membres
   c. Informe la préfecture
4. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
5. Ouvre une main courante
6. Assure l'accueil téléphonique / réceptionne les demandes
7. Enregistre les demandes et s'assure de leur suivi par le service concerné
8. Est en lien avec l'équipe terrain pour obtenir des renseignements, évaluer l'importance des dégâts et l'évolution de la situation
9. Participe aux points de situation
10. Rédige la main courante (consigne les informations, demandes, décisions)

Fiche réflexe
Cellule Communication

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Centralise les informations
4. Gère les sollicitations médiatiques
5. Prépare les communiqués de presse
6. Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
7. Prépare et publie les messages à la population du territoire (site internet, réseaux sociaux, etc.)

2. Pôle Logistique

Pôle Logistique

NOM Prénom	Qualité / fonction	Téléphone
NICOLAS Jean Luc	5e Vice-Président CCB2V	
KEISER Loïc	Responsable du pôle Services Techniques CCB2V	
BRIÈRE Hélène	Adjointe Bruyères	
DROUOT Myriam	Directrice des Ressources Humaines CCB2V	
PIBIS Patrick	6e adjoint Bruyères	
DUCHENE Maurand	Adjoint Grandvillers	
LIDAREE Céline	Maire de Grandvillers	

Fiche réflexe
Cellule Moyens matériels – Informatique – Télécommunication

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Alerte les équipes techniques
4. Recense les moyens et les besoins
5. Met à dispositions les équipes techniques et les moyens selon les priorités
6. Met en place les réseaux de communication de crise
7. Assure le suivi, en temps réel, des moyens engagés et disponibles (à l'aide d'un tableau ou d'un outil dédié)

Fiche réflexe
Cellule Ressources Humaines

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Recense les moyens humains
4. En lien avec les responsables de pôle, mobilise les agents nécessaires
5. Assure le suivi du personnel engagé et leur relève

Fiche réflexe
Cellule Ravitaillement

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Organise le ravitaillement des sinistrés et du personnel mobilisé, en lien avec les maires (pouvoir de réquisition)

Fiche réflexe
Cellule Hébergement

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Organise l'accueil des personnes évacuées
4. Ouvre le centre d'accueil et de regroupement (CARE)
5. Assure le recensement des personnes hébergées (main courante)
6. Organise l'assistance morale
7. Organise le relogement

3. Pôle Terrain

Pôle Terrain

NOM Prénom	Qualité / fonction	Téléphone
ADAM Damien	3e Vice-Président CCB2V	
FIQUEMONT Christophe	Maire de Fremifontaine	
GRENOT Patrick	2e adjoint de Gugnécourt	
STICKEIR Lionel	Maire de Fiménil	
LHUILLIER Florent	Maire de Méménil	
DUCHENE Maurand	3e adjoint de Grandvillers (en charge de la sécurité / SPV)	

Fiche réflexe
Equipe Terrain

1. Reçoit l'information selon laquelle le PICS est activé
2. Se rend au poste intercommunal de coordination (PIC)
3. Se rend sur la zone concernée par la crise ou là où la situation le nécessite
4. Evalue l'importance des dégâts et l'évolution de la situation
5. Evalue les besoins (évacuation, moyens matériels et humains, etc.)
6. Fait remonter les informations vers le PIC (par le secrétariat)
7. Met en œuvre les décisions d'action
8. Sécurise les zones à risques (mise en place de périmètres de sécurité, de panneaux indicateurs etc.)

E. L'alerte de la population

1. Les moyens d'alerte de la population

Moyen d'alerte	Description	Utilisation	Observations
Sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA)	Signal d'alerte national	Déclenchement pour tout risque à cinétique rapide par le Maire ou le préfet	Certaines communes en sont dotées
FR-ALERT	Système d'alerte sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger	Déclenchement pour tout risque à cinétique rapide par le préfet sur demande du maire	Fiche à remplir en annexe
Radio et télévision	Message audio et/ou vidéo	Conventions signées entre la Préfecture et les radios locales afin que la portée du message d'alerte soit plus efficace	Diffusion rapide du message. Pour le secteur de Bruyères, écouter la radio France Bleu Sud Lorraine – fréquence 91.5 FM
Mégaphones	Appareil portable	En particulier dans les communes de petite taille	Diffusion de message dans un périmètre restreint.
Ensemble mobile d'alerte	Système similaire au mégaphone	Utilisation par les services de police ou de gendarmerie	Nécessité d'un message court

	installé sur un véhicule		
Journaux électronique	Panneaux installés dans les communes	Annonce en temps normal d'événements	Nécessité d'un message très court Chaque support peut être utilisé en complément pour la transmission de l'alerte
Panneaux à message variable	Panneaux installés sur les grands axes routiers	Gestion des flux de circulation en cas d'alerte	

Plusieurs moyens d'alerte peuvent être combinés pour une meilleure efficacité. Le bon fonctionnement des sirènes est vérifié dans le cadre d'exercices mensuels (tous les 1ers mercredis de chaque mois).

2. Le signal national d'alerte

Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes, pour chacune d'une durée de 1 minute et 41 secondes. Ces sonneries sont espacées de 5 secondes. Le signal d'alerte peut être donné par des sirènes fixes ou des véhicules munis de haut-parleurs.

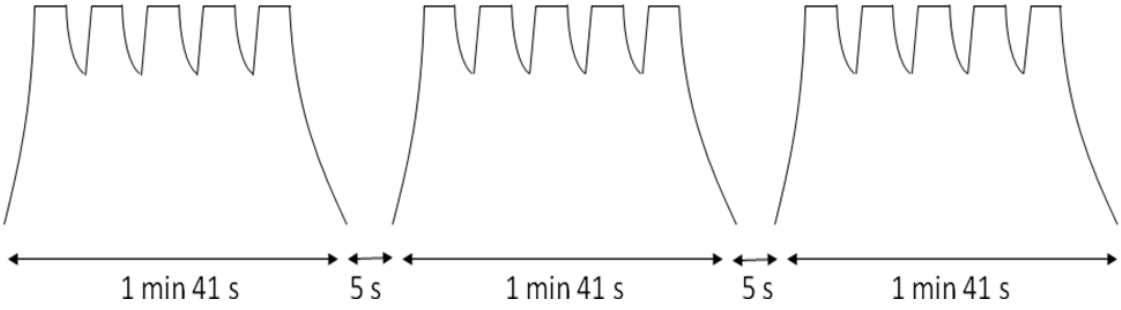

Le signal de fin d'alerte est diffusé par la sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

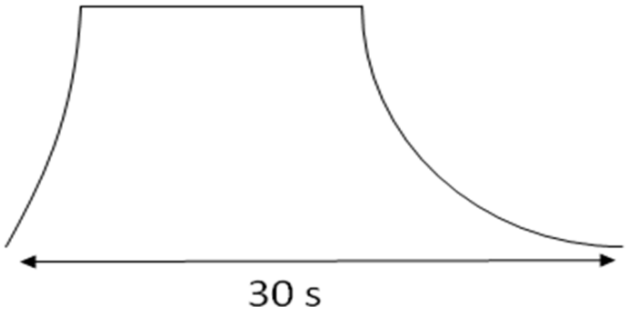

F. Annuaires

Les informations figurant dans ces annuaires sont strictement réservées à la préparation et à la gestion des situations de crise par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges. Elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des personnes non habilitées. Toute copie, diffusion ou réutilisation non autorisée est interdite.

1. Annuaire interne de la CCB2V

Prénom NOM	Fonction / Responsabilité	Téléphone / Email
Présidence du conseil communautaire		
Ludovic DURAIN	Président – Titulaire Bruyères	
Allégra FLEURENCE	Première Vice-Présidente (Economie, Tourisme) – Titulaire Laveline-devant-Bruyères	
Hervé ROMA	Deuxième Vice-Président (Environnement, Mobilité) – Titulaire Cheniménil)	
Damien ADAM	Troisième Vice-Président (Culture, Travaux) – Titulaire La Neuveville-devant-Lépanges	
Jérôme POIFOULOT	Quatrième Vice-Président (Cadre de vie) – Titulaire Fontenay	
Jean-Luc NICOLAS	Cinquième Vice-Président (Sport, Infrastructures bâtimentaires, Assainissement) – Titulaire Domfaing	
Membres du conseil communautaire		
Jean-Luc DEBRUYNE	Titulaire (Beauménil)	
Annick DEMENGEL	Suppléante (Beauménil)	
Bernadette POIRAT	Titulaire (Belmont-sur-Buttant)	
Denis ANCEL	Suppléant (Belmont-sur-Buttant)	
Anne-Marie DE SOUSA	Titulaire (Brouvelieures)	
Jean-Luc DRAHON	Suppléant (Brouvelieures)	
Elisabeth CHRISTOPHE	Titulaire (Bruyères)	
Télio MAUBRÉ	Titulaire (Bruyères)	
Corinne GÉRARD	Titulaire (Bruyères)	
Olivier REMY	Titulaire (Bruyères)	

Hélène BRIERE	Titulaire (Bruyères)	
Patrick PIBIS	Titulaire (Bruyères)	
Patricia POIREL	Titulaire (Bruyères)	
Fabien RICHARD	Titulaire (Bruyères)	
Sophie ANTOINE	Titulaire (Bruyères)	
Jean-Louis MENTREL	Titulaire (Champ-le-Duc)	
Olivier BOON	Suppléant (Champ-le-Duc)	
Patrick MOULIN	Titulaire (Charmois-devant-Bruyères)	
Cédric LARTILLOT	Suppléant (Charmois-devant-Bruyères)	
Christian BISTON	Titulaire (Cheniménil)	
Odile FRANÇOIS	Titulaire (Cheniménil)	
Joel MANGEL	Titulaire (Cheniménil)	
Jean-François BAROTTE	Titulaire (Destord)	
Laetitia MAZZUCCO	Suppléante (Destord)	
Eric AUBRY	Titulaire (Deycimont)	
Valérie GREMILLET	Suppléante (Deycimont)	
Basile VUILLEMIN	Titulaire (Docelles)	
Nathalie PASTORI	Suppléante (Docelles)	
Nathalie STRABACH	Suppléante (Domfaing)	
Alain CHEVAUX	Titulaire (Faucompierre)	
Marie-Christine MAGYARI	Suppléante (Faucompierre)	
Anne-Marie HUERTAS	Titulaire (Fays)	
Dominique TISSERAND	Suppléant (Fays)	
Lionel STICKEIR	Titulaire (Fiménil)	
Olivier BADONNEL	Suppléant (Fiménil)	
Yann BOLMONT	Suppléant (Fontenay)	
Christophe FIQUEMONT	Titulaire (Frémifontaine)	
Michel DELAITE	Suppléant (Frémifontaine)	
Catherine HOLVECK	Titulaire (Girecourt-sur-Durbion)	
Marjorie DELOR	Suppléante (Girecourt-sur-Durbion)	
Céline LILDAREE	Titulaire (Grandvillers)	
Gérald GEORGE	Titulaire (Grandvillers)	
Christian RENARD	Titulaire (Gugnécourt)	
Cathia BOUCTOT	Suppléante (Gugnécourt)	
Raphaël MANGIN	Titulaire (Herpelmont)	
Pierre GLEY	Suppléant (Herpelmont)	
Marie-Bénédicte ANTOINE	Titulaire (Jussarupt)	
Gilles BURTON	Suppléant (Jussarypt)	
Stéphane PAUCHARD	Titulaire (Laval-sur-Vologne)	
Marie-Thérèse BONATO	Titulaire (Laval-sur-Vologne)	

Steven DUCRET	Suppléant (Laveline-devant-Bruyères)	
Vincent HOCQUAUT	Titulaire (Laveline-du-Houx)	
Olivier SCHNUR	Suppléant (Laveline-du-Houx)	
Virginie GREMILLET	Titulaire (Lépanges-sur-Vologne)	
Philippe PARADIS	Titulaire (Lépanges-sur-Vologne)	
Florent LHUILLIER	Titulaire (Méménil)	
Samuel VANLICHTERVELDE	Suppléant (Méménil)	
Patrick MUNIER	Suppléant (La Neuveville-devant-Lépanges)	
Ludovic DIDIERJEAN	Titulaire (Nonzeville)	
Emmanuel LEONARD	Suppléant (Nonzeville)	
Julie HOUDRÉ	Titulaire (Pierrepont-sur-L'Arentèle)	
Damien THIRIET	Suppléant (Pierrepont-sur-L'Arentèle)	
Francis HAAS	Titulaire (Prey)	
Fabien WOERNER	Suppléant (Prey)	
Virginie DONADEI	Titulaire (Le Roulier-devant-Bruyères)	
Daniel FERRY	Suppléant (Le Roulier-devant-Bruyères)	
Yannick DIDELOT	Titulaire (Vervezelle)	
Didier VERPOEST	Suppléant (Vervezelle)	
Aurélien MATHIEU	Titulaire (Viménil)	
Sylvain VEBER	Suppléant (Viménil)	
Emmanuel PARISSE	Titulaire (Xamontarupt)	
Martine GIRARD	Suppléante (Xamontarupt)	
Agents		
Emilie BAYLE	DGS	
Isabelle COUTENET	Assistante de Direction	
Delphine MARTIN	Responsable comptabilité	
Carine GERMAIN	Assistante de gestion comptable	
Dominique THIRIET	Agent d'accueil secrétaire Assistante de gestion comptable	
Myriam DROUOT	Responsable Ressources Humaines	
Léa RAMOS	Gestionnaire Ressources Humaines	
Manon MATTIA	Assistante Ressources Humaines Conseillère France Services	
Cyrielle PERRAULT	Chargée de communication	
Aurélie RIN	Chargée de missions Petites Villes de Demain	
Claire ANTOINE	Responsable du pôle Economie/Tourisme	
Thomas BECQUEMBOIS	Chargé de missions Mobilité Active	

Odeline DALLONGEVILLE	Responsable du pôle Environnement	
Adrien GREMILLET	Chargé de missions Environnement et Activités de pleine nature	
Quentin GARREAU	Technicien milieux aquatiques	
Sidonie PHILIPPE	Chargée de missions Environnement	
Loïc KEISER	Responsable du pôle Services Techniques	
Thierry CHERRIER	Agent technique polyvalent	
Sophie CLAUDEL	Portage de repas Agent d'entretien	
Sabrina PAUTHIER	Portage de repas Agent d'entretien	
Francis GROSDIDIER	Chargé de travaux assainissement	
Philippe LEROY	Technicien réseaux assainissement	
Didier FELIX	Technicien station d'épuration Cheniménil	
Léa GIRARDIN	Responsable du pôle Services à la population	
Céline FOURMY	Coordinatrice du Réseau parentalité Référente Relais Petite Enfance	
Laurie TESNIERE	Référente Relais Petite Enfance	
Laure-Anne POIROT	Conseillère France Services	
Marie-Laure REMOND	Conseillère France Services	
Macéba OUATTARA	Chargée de mission CTG Projet de territoire	
Sébastien CROSSETTE	Responsable du pôle Sport et de la piscine	
Gaël BRAULT	Maître-nageur	
Vincent GAEL	Maître-nageur	
Floriane THEILLER	Maître-nageur	
Ségolène VALANCE	Maître-nageur Educatrice sportive	
Lucie JOERGER	Agent technique piscine	
Olivier POIROT	Agent technique piscine	
Magali CUNY	Agent d'accueil piscine	
Marie-Josée JACOBERGER	Agent d'accueil piscine	
Khaoula LOUCIF	Agent d'entretien piscine	
Amélie LETANG	Agent d'entretien piscine	
Camille PERRIOL	Responsable du pôle Art et Culture Directrice de l'Ecole des Arts Vallons des Vosges	

	Responsable Education artistique et culturelle	
Angéline APOLLINARO	Professeur AEVV	
Christophe CLEMENT	Professeur AEVV	
Philippe GERARDIN	Professeur AEVV	
Sylvie MARCHAL	Professeur AEVV	
Sylvia BERARD	Professeur AEVV	
Daniel THIEMONGE	Professeur AEVV	

2. Annuaire des maires des communes membres

Commune	Prénom NOM	Téléphone / Email
Beauménil	Jean-Luc DEBRUYNE	
Belmont-sur-Buttant	Bernadette POIRAT	
Brouvelieures	Anne-Marie DE SOUSA	
Bruyères	Ludovic DURAIN	
Champ-le-Duc	Jean-Louis MENTREL	
Charmois-devant-Bruyères	Patrick MOULIN	
Cheniménil	Christian VIRY	
Destord	Jean-François BAROTTE	
Deycimont	Eric AUBRY	
Docelles	Basile VUILLEMIN	
Domfaing	Jean-Luc NICOLAS	
Faucompierre	Alain CHEVAUX	
Fays	Anne-Marie HUERTAS	
Fiménil	Lionel STICKEIR	
Fontenay	Jérôme POIFOULOT	
Frémifontaine	Christophe FIQUEMONT	
Girecourt-sur-Durbion	Catherine HOLVECK	
Grandvillers	Céline LILDAREE	
Gugnécourt	Christian RENARD	
Herpelmont	Raphaël MANGIN	
Jussarupt	Marie-Bénédicte ANTOINE	
Laval-sur-Vologne	Stéphane PAUCHARD	
Laveline-devant-Bruyères	Allégra FLEURENCE	
Laveline-du-Houx	Vincent HOCQUAUT	
Lépanges-sur-Vologne	Virginie GREMILLET	
Méménil	Florent LHUILLIER	

La Neuveville-devant-Lépanges	Damien ADAM	
Nonzeville	Ludovic DIDIERJEAN	
Pierrepont-sur-L'Arentèle	Julie HOUDRE	
Prey	Francis HAAS	
Le Roulier-devant-Bruyères	Frédéric TASSIN	
Vervezelle	Didier VERPOEST	
Viménil	Aurélien MATHIEU	
Xamontarupt	Emmanuel PARISSE	

3. Annuaire des services extérieurs

	Dénomination	Contact	Site internet
A	ADPC 88 - Association départementale de protection civile des Vosges	03 29 64 24 89 vosges@protection-civile.org Maison des associations, 6 Quartier de la Magdeleine, 88000 Epinal	https://vosges.protection-civile.org/
	APIC – Avertissement pluies intenses à l'échelle des Communes et Vigicrues Flash – Détection automatique du risque de crues soudaines	/	https://urls.fr/sDz0Q https://urls.fr/DnSZWD
	ARS 88 Agence Régionale de Santé Délégation départementale des Vosges	03 83 39 30 30 ars-grandest-dt88-delegue@ars.sante.fr 1 quartier de la Magdeleine, 88000 Epinal	https://www.grand-est.ars.sante.fr/
B	Bison futé	/	https://www.bison-fute.gouv.fr/index.html
C	Conseil départemental des Vosges	03 29 29 88 88 presidentcd88@vosges.fr 8 rue de la Préfecture, 88088 Epinal Cedex 9	https://www.vosges.fr/
	Croix Rouge Française des Vosges	03 29 82 58 96 115 Rue Neuve Grange, 88000 Epinal	https://www.croix-rouge.fr/delegation-territoriale-des-vosges

	Crues - Vigicrues	/	https://www.vigicrues.gouv.fr/
D	DMD 88 Délégation militaire départementale des Vosges	03 29 29 28 80 Maison des Armées 1er étage 1 Avenue des Templiers, 88000 Epinal	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Defense/Delegation-Militaire-Departementale-des-Vosges
	DDETSPP 88 Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations	03 29 69 48 48 03 29 69 80 80 ddetspp@vosges.gouv.fr 4 avenue du Rose Poirier, 88000 Epinal	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Travail-emploi-solidarite-et-protection-des-populations/DDETSPP-des-Vosges
	DDFiP 88 Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges	03 29 69 25 25 ddfip88@dgfip.finances.gouv.fr 25 rue Antoine Hurault BP 51099 88060 ÉPINAL CEDEX 9	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Finances/Direction-Departementale-des-Finances-Publiques-DDFiP
	DDPN 88 Direction départementale de la police nationale des Vosges	03 29 69 17 17 Hôtel de police Place Clémenceau 88000 EPINAL	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite/Direction-Departementale-de-la-Police-Nationale
	DDT 88 Direction Départementale des Territoires des Vosges	03 29 69 12 12 ddt@vosges.gouv.fr 22 à 26 avenue Antoine Dutac 88026 ÉPINAL Cedex	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement-DDT-et-UD-DREAL/Direction-Departementale-des-Territoires-DDT
	DREAL 88 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Unité départementale des Vosges	03 54 44 03 10 ud88.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr 22 - 26 avenue DUTAC CS 90021 88027 EPINAL Cedex	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement-DDT-et-UD-DREAL/Unite-Departementale-de-la-Direction-Regionale-de-l-Environnement-de-l-Amenagement-et-du-Logement2
	DSDEN 88 Direction des Services Départementaux de	03 29 64 80 80 ce.cab88@ac-nancy-metz.fr	https://www.ac-nancy-metz.fr/organisation-de-la-dsden-des-vosges-122495

	l'Education Nationale des Vosges	17-19, rue Antoine Hurault 88026 – EPINAL Cedex	
E	Enedis	Numéro dépannage et urgences : 09 72 67 50 88	https://www.enedis.fr/aide-contact/depannage-et-urgences
G	Gendarmerie Brigade de Bruyères	03 29 50 10 17 20 Rue Poincaré 88600 Bruyères	https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/trouver-ma-gendarmerie/brigade-de-bruyeres-vosges-88
I	Inforoute 88	Préfecture : 03 29 29 88 88	https://experience.arcgis.com/experience/9ad6cd80affe4e8c9d8795c9ea3b5c21/page/Page
M	Météo France	/	https://meteofrance.com/ https://vigilance.meteofrance.fr/fr/vosges
O	OFB Office Français de la Biodiversité Service départemental des Vosges	03 29 05 29 25 sd88@ofb.gouv.fr 22-26 22 Avenue Dutac 88000 Epinal	https://ofb.gouv.fr/grand-est
	Office de tourisme Bruyères Vallons des Vosges	tourisme.vallonsdesvosges@gmail.com 03 29 50 51 33 06 68 02 82 78	https://www.tourisme-bruyeres.com/
P	Préfecture des Vosges Préfet : Blaise GOURTAY	Standard : 03 29 69 88 88 Place Foch 88026 Epinal	https://www.vosges.gouv.fr/
S	SAMU Social (prise en charge des personnes sans domicile, notamment en cas d'événement climatique majeur)	115	https://www.croix-rouge.fr/aide-en-situation-d-urgence/samu-social-et-equipes-mobiles
	SDJES 88 Service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Vosges	03 29 64 80 80 03 29 68 48 48 17-19 rue Antoine Hurault 88000 EPINAL	https://www.ac-nancy-metz.fr/sdjes-des-vosges-123284
	SECOURS	Numéro d'urgence européen : 112	https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33954

	Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges Sous-préfet : Antoine PLANQUETTE	03 29 69 89 59 sp-saint-die@vosges.gouv.fr 1, place Jules Ferry 88100 Saint-Dié-des-Vosges	https://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Sous-prefecture-de-Saint-Die-des-Vosges
U	UDSP 88 Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Vosges	03 29 69 54 41 2 Voie Husson 88190 Golbey	

VI. Inventaire des moyens

Information :

Les moyens techniques, matériels et humains fournis ci-après sont transmis par les communes membres et la CCB2V à titre d'information. Compte tenu des besoins quotidiens des équipes et des aléas techniques, certains moyens sont susceptibles de ne pas être disponibles en cas de crise. La responsabilité des communes et de la CCB2V ne peut donc pas être engagée en cas d'indisponibilité de moyens listés ci-après.

A. Inventaire des moyens détenus par les communes

Pour plus de détails, se reporter aux Plans Communaux de Sauvegarde.

Beauménil

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières Vauban	5	Debruyne Jean Luc Demengel Annick	Ancienne école (près de la mairie)
Panneaux signalisation routière (route barrée, inondation, danger divers, travaux)	5		
Débroussailleuse	1		
Outils divers (pelle, râteau...)	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle de réunion	Mairie Beauménil	Demengel Annick	20 personnes (cuisine, WC, chauffage électrique)

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Belmont sur Buttant

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Kangoo	BJ 627 L2	2	Intercommunale RPI Belmont-sur-Buttant, Domfaing et Vervezelle	Atelier communal, 1 Route de Brouvelieures,

			Bernadette POIRAT (maire)	88600 Domfaing

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Tronçonneuse	1	Intercommunale RPI Belmont-sur-Buttant, Domfaing et Vervezelle Bernadette POIRAT (maire)	1 route de Brouvelieures, 88600 Domfaing

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Mairie, salle du conseil	3 rue de la Mairie	Bernadette POIRAT (maire)	132 m² - pas de couchage - pas de restauration
Ancienne école, Garderie			80 m² - pas de couchage - pas de restauration

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SARL ETF DIEUDONNE			Travaux forestiers et sylvicoles, élagage

Brouvelieures

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation

Camionnette	AX-561-TF	3	Anne-Marie DE SOUSA (maire)	Ateliers communaux 19 rue de la gare

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle des fêtes	1 rue de la Gare	Anne-Marie DE SOUSA (maire)	200 m² 130 personnes Cuisine équipée Toilettes Vaisselle

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Bruyères

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Ducato Mini Bus	AA 792 AB	9	Services Techniques	19 rue Joffre
Nacelle	829 0VS 88	2		
Tracteur	AA 783 JA	1		
Ducato Fourgon	BS 123 EJ	3		
Ducato Benne	EP 911 LC	3		

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières Vauban	40	Services Techniques	2 rue J. Y. Cousteau
Tronçonneuses	2		19 rue Joffre
Barnum	6		
Débrousailleuse	2		
Remorque	2		
Groupe électrogène	1		
DAE	8	Mairie	Bâtiments communaux

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle Polyvalente	Place H. Thomas	Mairie	Salle de sport
Relais de la cité	19b rue G. de Gaulle		Cuisine, WC, salles, 100 p/étage
Salle des fêtes	2 place Jean Jaurès		Cuisine, WC, salle, 200 personnes

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Intermarché			Alimentation Générale + Carburant
E. Leclerc			Alimentation Générale + Carburant + jardinerie + Espace multimédia
Lidl			Alimentation Générale
Aldi			Alimentation Générale
Proxi			Alimentation Générale
Des Vosges et d'Ailleurs			Produits régionaux

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SCHNEIDER Denis			Médecin généraliste
DIEDLER Pascal			Médecin généraliste
CHAUDRON Xavier			Médecin généraliste
ZONCA Bérengère			Médecin généraliste
SZUBARGA Jean-Paul			Médecin généraliste
JEANCOLAS Aline			Dentiste
Emilie AUBRY			Infirmière
Cabinet infirmier Augusto Manon			Soins infirmiers
Pharmacie Chabrier			Pharmacie de référence pour distribution pastilles d'iode
Pharmacie Bloch			Pharmacie
Pharmacie Alexandre			Pharmacie
Ambulance 2000 Optimal			Ambulance
Ambulance Bruyères Canton			Ambulance
Laboratoire BIOGROUP LORRAINE			Laboratoire d'analyse
Laboratoire B2A			Laboratoire d'analyse
ADMR			Aide à la personne
ADAVIE			Aide à la personne
OMT construction			BTP
Vestiaire St Vincent de Paul			Association caritative
Local de l'Avison			Association caritative
ALSECY Recycle			Association caritative

Champ-le-Duc

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Kangoo Partner	DY-108-MA	2	Jean-Louis MENTREL (maire)	Rue du Champ Thuriot

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Ecole du Tilleul	2 Rue de la Mairie	Jean-Louis MENTREL (maire)	Pas de couchage – pas de restauration
Salle du Conseil			Pas de couchage – pas de restauration

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SARL EMILE GROCCIA ET FILS			Maçonnerie, charpente, couverture, ravalement et isolation

Charmois-devant-Bruyères

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Camionnette	CH-934-VV	3	Patrick MOULIN (maire)	Local communal

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrière Vauban	8	Patrick MOULIN (maire)	Local communal
Tronçonneuse	1		

Débroussailleuse	2		
Barnum	2		
Souffleur	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle polyvalente	1 rue du Haut du Mont	Patrick MOULIN (maire)	80 personnes, cuisine équipée, chauffage climatisation aérothermie
Garderie			5 personnes, chauffage et climatisation

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Amis de l'école			Electricité
AMS plomberie chauffage			Plomberie

Cheniménil

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Voiture Partner électrique	DX-522-WS	2	Mairie	Rue du Sueau (local technique)
Utilitaire petit Fiat	EH-670-PR	3		
Utilitaire petit camion benne Iveco	GA-175-QK	3		
Voiture Partner (gris)	CA-915-YK	2	Mairie	

Gros Tracteur new Holland	BC-444-YV	1		Rue de la prairie (local technique ex-caserne)
Petit Tracteur new Holland	1404-VA-88	1		

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Lame à neige pour tracteur Sicometal L35-15 (petit tracteur)	1		Rue de la prairie (local technique ex-caserne)
Lame à neige pour tracteur Sicometal SPR300 (gros tracteur)	1		
Petite remorque de 4m^2	1		
Petite remorque de 6,72m^2	1		
Tables en bois de brasseries	Environ 30		
Banc en bois de brasseries	Environ 90		
Cône de signalisation	10		Rue du Sueau (local technique)
Tondeuse type tracteur KUBOTA W721PRO-J Numéro d'immatriculation EQ496KY	1		Rue du Sueau (local technique)
Karcher à eau	1		
Chalumeau	1		
Disqueuse à béton sur batterie Makita	1		
Bétonnière électrique filaire	1		
Tondeuse thermique	4		
Débroussailleuse thermique	1		
Débroussailleuse électrique sur batterie	1		
Brouette	1		
Tronçonneuse thermique	1		
Tronçonneuse électrique	1		
Taille haie thermique	1		
Taille haie électrique sur batterie	1		
Barrière Vauban	Environ 40		
Clôture type barrière Heras	Environ 20		
Groupe électrogène			

Défibrillateur	1		Parvis maison des associations
Défibrillateur	1		Parvis mairie
Coffret électrique de chantier (8 prises 230V + 2 prises 32A)	1		Local mairie
Néons pour extérieur dans tente	8		
Tables en plastiques « type brasserie »	16		
Tonnelles 4x8	2		
Tonnelles 3x3	2		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Centre Communal d'action Sociale	9 Grande Rue		Tables et chaises, Chauffage gaz 70 personnes assises
Salle du foyer	Rue de la prairie		Cuisine (restauration écoles) + tables Chauffage gaz 80 personnes assises 240 m²
Maison des associations	Rue de la prairie		Cuisine au RDC + vestiaires avec douches 150 personnes assises salle RDC + 150 personnes dans le Dojo à l'étage + Chauffage gaz 857 m²
Ecole primaire	2 Rue de la Filature		Chauffage gaz
Ecole maternelle	Grande rue		Chauffage gaz
Crèche	Grande rue		Chauffage gaz
Maison de Retraite Centre Ozanam	Rue du stade		Salles climatisées
Stade de foot	Rue du stade		Vestiaire et douches
Gite communal	Grande rue		5 personnes

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Le Commerce			Bar, tabac, presse
Auberge du Ruxelier			Restauration et 5 chambres d'hôtes
Cussenot			Boulangerie, pâtisserie
Kébab délice			Bar, restaurant, pizzeria

Entreprises et associations

Nom	Contact	Adresse	Compétences particulières
Cabinet infirmier			
Centre équestre			
Amicale Sapeur Pompiers			
ASC Foot			
LOREA			Chauffage, plomberie sanitaire
Judo-Jujitsu-Taïso			
Loisirs créatifs et coutures			
Chasse			

Destord

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

NÉANT

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Deycimont

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
1 véhicule communal			Eric AUBRY (maire)	

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières municipales	10	Eric AUBRY (maire)	
Groupe électrogène			
Ordinateur portable	1		
Tronçonneuse			
Taille haies			

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Grande salle communale	34 rue principale	Eric AUBRY (maire)	90 personnes
Petite salle communale			30 personnes

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
EARL de la Vologne			Elevage de vaches laitières
EARL Remyllet			Polyculture élevage
SCEA Faing Vairel			Elevage autres bovins et buffles
CUMA de la Bouillante			Location de machines et d'équipements agricoles

Docelles

Véhicules

Type de véhicule	Observations	Nombre de places	Responsable	Localisation
1 Tracteur	Équipements possibles : lame à neige et épareuse		Basile VUILLEMIN (maire)	Local technique – local à LANA
2 Utilitaires	1 Kangoo électrique 1 Peugeot Esper			
1 Minipelle				

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Chasubles haute visibilité	1 / pers.	Basile VUILLEMIN (maire)	Local technique – place de l'Espine
Chaussures de sécurité	1 / pers.		
Casques	1 / pers.		
Gants	1 / pers.		
Cônes	4		

Panneaux travaux et route barrée	2		
Barrières VAUBAN	10		Local technique – local à LANA
Panneau d'affichage des élections	5		
Pompe à eau (électrique)	1		Local technique – place de l'Espine
Chapiteau 144 m^2	1		Local technique – local à LANA
Nettoyeur haute pression	1		Local technique – place de l'Espine
Barnum (6x3)	2		Local technique – garage école
Remorque (max 5 tonnes)	1		Local technique – local à LANA
Tronçonneuse	2		Local technique – place de l'Espine → en supplément élagueuse téléscopique
Outillages divers BTP (pelles, pioches, râteaux, etc.)			Local technique – place de l'Espine
Epareuse	1		
Lits de camps (pas de couvertures)	10		Salle multiactivités 20 rue du Colonel Bertin
Lits de crèche (pas de couvertures)	5		9 rue des Gaises
Lits dortoir de l'école (matelas / pas de couvertures)	20		18 rue du Colonel Bertin

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle multiactivités	20 rue du Colonel Bertin	Basile VUILLEMIN (maire)	300 pers. au total 200 en restauration (1pers. /2 m^2) 50 en couchage (1 pers. / 4 m^2)

			250 couchage et restauration (1 pers. /6 m^2) Salle d'eau Cuisine Congélateur
Ecoles	18 rue du Colonel Bertin	BOULIER Nathalie	100 pers.
Salle polyvalente	11 rue de la Libération	Basile VUILLEMIN (maire)	80 pers. au total 50 en restauration 30 en couchage 80 couchage et restauration WC Cuisine Frigidaire

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Hôtel-restaurant de la poste			
L'Authentique			Distributeur de pizzas artisanales et de plats mijotés fermiers 24h/24 7j/7

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SELARL Pharmacie Rémy-Schiochet			Pharmacie
MENUISERIE FL VOSGES			Menuisier
Boul de Poils			Toiletteur
ALM			Confection de vêtements professionnels et

			distribution d'articles textiles
Masseurs kinésithérapeutes			Masseurs kinésithérapeutes
Maison médicale de Docelles			Médecins généralistes
Cabinet de psychologie			Psychologue clinicienne / Psychologue du travail
Association Odile en bonne santé			Association de Santé globale incluant l'accès aux soins, l'information, l'activité physique et la pair-aidance
Psychologue			Psychologue
Psychologue			Psychologue
Crèche associative			
Cantine / garderie			
Eglise			
Association OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs)			
Association Les Couleurs du Barba			Association de parents d'élèves
Tennis club Docelles TC Vologne			Barnums
AAPPMA Docelles-Tendon-Deycimont			Pêche
Association Vivre à Docelles			Association de lien social et de culture

Pour toutes les associations à Docelles, voir : https://www.docelles.fr/vie-associative/

Domfaing

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Kangoo utilitaire	BJ-627-BZ	2	Jean-Luc NICOLAS (maire)	Atelier mairie
Tracteur	FE-312-EV	1		

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Épareuse	1	Jean-Luc NICOLAS (maire)	Atelier mairie
Lame à neige	1		
Saleuse	1		
Remorque	2		
Barrières Vauban	6		
Tronçonneuses	1		
Débroussailleuse	2		
Nettoyeur haute pression	1		
Défibrillateur	2		Mairie, salle polyvalente
Motopompe			Atelier mairie
Tondeuse	2		
Mini pelle	1		
Groupe électrogène	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
École	1 route de Brouvelieures	Jean-Luc NICOLAS (maire)	2 salles de 160 m²
Salle des mariages	1 route de Brouvelieures		Salle de 160 m² à l'étage de la mairie
Salle polyvalente	Place de l'église à Domfaing		Capacité 150 places assises, cuisine

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Entrepreneur individuel			Fauchage d'accotement, élagage, vidange de fosses septiques, espaces verts et divers travaux avec micro-tracteur, charrue Bois de chauffage, granulés de bois

Faucompierre

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Ecole primaire / cantine	29 Rue de l'École	Alain CHEVAUX (maire) Marie-Christine MAGYARI (1ère adjointe)	100 m^2 Sanitaires
Mairie	1 place Henri FERRY		60 m^2 Sanitaires

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Terrassement Voirie Réseaux Vosges			Société de terrassement

Favs

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Tracteur tondeuse		1	Olivier POIROT (employé municipal)	Local derrière la mairie

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Débroussailleuse électrique	1	Olivier POIROT (employé municipal)	Local derrière la mairie

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Maison pour tous (Salle polyvalente)	En face de la mairie	Annick MASSON (secrétaire de mairie)	- Chauffage électrique au plafond - Cuisine équipée - Non climatisée - Capacité de 70 personnes pour un repas et 25 dans un contexte d'hébergement (personnes couchées)

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Amicale de Fays			

Fiménil

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Défibrillateur	1	Lionel STICKEIR (maire)	Sur le côté de la mairie en extérieur
Barrières Vauban	12		
Débroussailleuse	1		
Remorque	1	Pascal DE ANGELI (employé communal)	
Compresseur	1	Lionel STICKEIR (maire)	

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle communale	4 Route de la Mairie	Lionel STICKEIR (maire)	Chauffage fioul / pas de climatisation / cuisine équipée avec four + vaisselle / environ 30 m^2
Mairie			Climatisation

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation

La serre de Sylvie			Distributeur de légumes en libre-service (fourniture de légumes)
NATHLINE			Traiteur (préparation et distribution de repas, fournir des repas aux équipes d'intervention)

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Fiménil en fêtes (association)			Aide aux personnes
QUADV AIR (association)			Possession de quads (utilité pour déplacement en forêt)
RAPH PAYSAGE			Matériel de bucheronnage, élagage, tracteurs
Association chasse Fiménil-Palhieu			Connaissance de la forêt
Entrepreneur individuel			Possession de matériel (tracteur, tronçonneuse, débroussailleuse)

Fontenay

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Microtracteur ISEKI		1	Jérôme POIFOULOT (maire) Pascal GENAY	Local technique Route de Dompierre
Pickup élus (Maire)				

Camionnette (1er adjoint)				

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Electrique		Jérôme POIFOULOT (maire) Pascal GENAY	
Enrouleur électrique 40m	1		
Balisage			
Barrières de chantier rouge et blanc	3		
Barrières "Vauban" 2m	13		
Barrières "Vauban" 2,50m	37		
Cônes de signalisation (lubeck) grand modèle	8		
Cônes de signalisation (lubeck) petit modèle	14		
Panneaux clôtures de chantier + supports	8		
Panneaux travaux	3		
Panneaux rétrécissement de chaussée	2		
Panneaux 30	4		
Panneaux stationnement interdit	5		
Panneaux déviation	1		
Panneaux attention gravillon	1		
Terrassement			
Brouette	1		
Pelle terrassier	2		
Balais cantonniers	3		
Pioche	1		
Fourche	1		
Pioche terrassier	2		
Binette grand manche	3		
Masse	1		
Marteau perforateur Bosch 7kg	1		
Massette	1		
Tronçonnage et matériel pour travailler le bois			
Scie élagage	1		
Arrache-clous (pied de biche)	1		
Hache	1		
Tronçonnage et matériel pour travailler le métal			
Mètre ruban 5m	2		
Meuleuse d'angle Ø 125mm Bosch	1		
Espaces verts			
1 sécateur sandwik Pradisses 23 cm	1		

Souffleur Stihl BR700	1		
Taille-haie thermique STHILL HK100L	1		
Débrousailleuse Stihl FS 460 C	2		
Râteaux à feuille	2		
Pelle à neige	1		
Bêche jardinier	1		
Enrouleur équipé de 50m de tuyaux d'arrosage	1		
Couteau à taillis 300 3 dents	2		
Tondeuse Husqvarna 53cm	1		
Tondeuse débrousailleuse	1		
Travail en hauteur			
Échelle 2 plans aluminium	2		
Escabeau 5 marches	1		
Agricole			
Microtracteur 4 roues motrices ISEKI	1		
Remorque 2 essieux 500kg	1		
Saleuse sur microtracteur	1		
Lame de déneigement sur microtracteur	1		
Benne portée 3 points	1		
Autre			
Tonnelle 4m x 8m	1		Mairie

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle des fêtes	9 route d'Aydoilles	Jerôme POIFOULOT (maire)	Assis : 80 à table Debout : 100 3 WC + 3 lavabos 1 four électrique, 1 frigo, 1 congélateur, 5 plaques électriques
Ecole des fontaines	Chemin des Renardeaux		Assis : 100 Debout : 300 5 WC + 5 lavabos 1 four, 1 frigo,1 plaque électrique Couchage sur lit pico
Périscolaire	Place de l'Abbé TART		Assis : 50 (30 personnes à table) Debout : 100 4 WC + 4 lavabos

			1 four, 1 frigo

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Boulangerie CHRISTOPHE + épicerie (très petite)			

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SOLEX			Association
Unis pour l'école des Fontaines			Association
Au fils du temps			Association
Entrepreneur individuel			Maçonnerie TP
Entrepreneur individuel			Menuiserie intérieure et extérieure
Entrepreneur individuel			Chauffagiste
Entrepreneur individuel			Carrelage

Fremifontaine

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Renault Kangoo	ET-550-ST	2	Jacky ARIZZI	Ateliers municipaux – 2, Rue des Tilleuls

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Tronçonneuses	2	Jacky ARIZZI	Ateliers municipaux – 2, Rue des Tilleuls
Remorque	1		

Lits enfants	15/20	Christophe FIQUEMONT (maire)	
Défibrillateur	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle de jeux mairie/école	2, Rue des Tilleuls	Christophe FIQUEMONT (maire)	60 Places assises Chaudière bois Chaudière fuel Non climatisée Vaisselle, lave-vaisselle, four, réfrigérateur.

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Girecourt-sur-Durbion

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Remorque PTAC < 500 kg			Mairie	

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Débroussailleuse	1	Mairie	
Ordinateurs portables	11		
Extincteurs			

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle des fêtes		Mairie	70 places assises 1 grande salle WC Cuisine équipée : four, frigo, lave-vaisselle Tables et chaises
Ecole		Mairie Florianne DOMAIRE (directrice école)	60 places assises 3 salles WC 1 point d'eau Tables, chaises enfant Ordinateur Imprimante Connexion internet

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Masseur-kinésithérapeute			Masseur-kinésithérapeute
AAGE (Association d'Animation de Gugnécourt et Environs)			
Association de chasse			
AHDU (Amicale du Haut Durbion USEP)			Association de parents d'élèves
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)			

Grandvillers

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Partner	FM-350-TK	2	Mairie	Service technique
Jumper avec benne	CY-550-QW	3		

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Défibrillateur	1	Mairie	Mairie
Débroussailleuse	3		Service technique
Tronçonneuse	1		
Compteur de chantier	1		
Groupe électrogène 6kw	1		
Groupe électrogène 3kw	1		
Transpalette	1		
Nettoyeur haute-pression	1		
Remorque 750kg	1		
Citerne 1000l	1		
Barrières Vauban	11		
Cônes de Lubeck	22		
Pompes vide-cave	2		
Compresseur	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle polyvalente	Rue de l'Eglise	Mairie	100 places / cuisine / chauffage gaz / congélateur / réfrigérateur
Accueil périscolaire	Rue de l'Eglise		20 places / chauffe plat / réfrigérateur

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Epicerie La Grantèle			Stock limité de nourriture

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Ferme « GAEC Bastien / Douchet »			Matériel agricole
Ferme « GAEC du haut de l'Arentèle »			Matériel agricole
Techni-paysage			Petit matériel de BTP, mini-pelle, camion-benne
			Infirmière
			Psychologue

Gugnécourt

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Eglise	42 rue de l'Église	Christian RENARD (maire)	100 pers. Bancs Chauffage

Salle communale			50 pers. Cuisine équipée Chauffage Tables et chaises WC et point d'eau
Périscolaire	25 rue de l'Eglise	Anne-Marie DEBLAY	50 pers. Chauffage et climatisation WC et point d'eau

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Société de chasse La Diane de Gugnécourt			Connaissance du territoire
AIFD (Association Intercommunale des Familles du Durbion)			Accueil périscolaire
GAEC Mazerey-Beaulieu			Matériel agricole
SARL Nicolas CUNY			Chauffagiste
HL Energie			Chauffagiste
VALORGREEN			Vente de bois

Herpelmont

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle des fêtes	5 Route de Laveline-du-Houx	Nelly JACQUEMIN (Conseillère déléguée)	50 pers. 30 pers. restauration 15 pers. couchage 10 pers. restauration et couchage Cuisine, frigo Pas de salle d'eau

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Jussarupt

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Berlingot		4	Benjamin Voirin Si injoignable, Claude Lemarquis a toutes les clés	Local technique du Haut Vinot
Tracteur		1		Local technique rue de l'Eglise

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Porte-voix	1	Chantal DROUOT Christine MULLER	Mezzanine ancienne école + placards école

			Clés : sur le bureau du maire
Groupe électrogène	1		Local école Clés : sur le bureau du maire
Tronçonneuse	1	Benjamin Voirin Si injoignable, Claude Lemarquis a toutes les clés	Local technique commune
Défibrillateur	1		Mur de la mairie

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle polyvalente		MB Antoine C Muller	100 m^2, 80 personnes (60 personnes couchage), cuisine collective, WC adaptés PMR
Ancienne école		B Aubert J Jacques	40 m^2, 25 personnes, WC adaptés PMR

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Le Val des Clous			Association
AJAH			Association
UNC			Association
DIRECTISSIMO			Association

La Neuveville-devant-Lépanges

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Camion IVECO 3,5 tonnes			Mairie	Atelier communal Rue principale Le Boulay
Tondeuse autoportée avec lame à neige en hiver				

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Electrique			
Groupe électrogène 4,5kw 17A	1		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Rallonge électrique 40m 3x2,5	1		
Balisage			
Barrières VAUBAN	11		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Panneaux de signalisation			
Nettoyage			
Nettoyeur thermique haute pression 200 bars + tuyau débouche canalisation	1		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Compresseur électrique 100 litres	1		
Souffleur thermique gros débit	1		
Aspirateur pro 1400W	1		
Voirie			
Disqueuse Makita disque 230	1		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Perfo béton Milwaukee 18V	1		
Marteau piqueur 23kg Fartools pic et bêche	1		
Tronçonnage			

Perche d'élagage sur batterie hauteur 3m Oregon	1		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Tronçonneuse d'élagage guide 30cm	1		
Scie sauteuse Milwaukee 18V	1		
Tronçonneuse guide 45cm	1		
Tronçonneuse guide 50cm pour abattage	1		
Débroussailleuse Stihl	2		
Taille haie Milwaukee 18V	1		
Divers			
Caisse à outils	1		Atelier communal Rue principale Le Boulay
Niveau 1,20m	1		
Règle aluminium 3m	1		
Brouette 2 roues	1		
Pelle	1		
Pioche	1		
Râteau	1		
Fossoir	1		
Citerne 1000 L	1		
Réserve d'eau non potable enterrée de 1500 litres	1		
Pompe à fuel	1		
Pompe vide cave en inox 30m3/h	1		
Disqueuse thermique multimatériaux	1		
Echafaudage 2x6m	1		
Chaine de levage 2 brins	1		
Visseuse Milwaukee 18V	1		
Scie circulaire Bosch Pro G65 électrique avec guide de coupe	1		

Meuleuse D125 Milwaukee 18V	1		
Tuyau d'arrosage 50m	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle multiactivités de la mairie	7 rue de l'école		Assis : 50 Debout : 80 1 WC 1 lavabo Cuisine : 1 évier, 1 mini frigo, 1 bouilloire
Ecole des 3 villages	2A rue de Bouillemont		Assis : 80 Debout : 100 5 WC 6 lavabos Cuisine : 1 mini frigo, 1 cuisinière électrique avec four
Salle de Saint Jean du Marché	3 rue de la mairie		Assis : 40 Debout : 50 1 WC 1 lavabo Pas de cuisine
Salle de Le Boulay	3 rue principale		Assis : 10 Debout : 20 1 WC 1 lavabo Cuisine : 1 évier, 1 plaque électrique

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Bati 3000 SAS			Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
Entreprise Tacca SARL			Déneigement Travaux Publics
			Bûcheron
			Bûcheron
			Plâtrerie Isolation
			Mécanique générale Métallier
			Entretien paysager
			Paysagiste
			Garagiste
DK PNEUS			Montage de pneumatiques
			DJ
			Agriculteur
			Agriculteur
			Agriculteur
			Agriculteur
			Agriculteur
			Agriculteur
			Matériel débardage Petite pelleteuse (3,5 tonnes)

Laval-sur-Vologne

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Peugeot Boxer	JJ-452-DB	3	PAUCHARD Stéphane (maire) FREMIOT Reynald	Au local communal – Rue de la Mairie Clés dans la boîte à clés au

			DIDIER Laurent	local archives de la mairie Double des clés au local archives de la mairie

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Petit matériel (balai, seau, brouette, etc.)	Oui	PAUCHARD Stéphane (maire)	Local dédié au RDC en Mairie
Pompe de relevage	1		Local dédié au RDC en Mairie
Lits picots	2		Local dédié au RDC en Mairie
Barrières	10		Parking grillagé (ancien parking pompiers)
Défibrillateur	2		1 en façade de la mairie 1 en façade de la salle communale
Tronçonneuse, débrousailleuse, remorque, nettoyeur haute-pression, groupe électrogène	1 de chaque		Local communal rue de la mairie (ancien local des pompiers)

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Mairie, RDC, hall d'accueil	300 rue de la Mairie		50 m^2 (bas de l'escalier), 12 personnes, chauffage électrique, boîte à clés dans local archives, 2 lits picot, 2 sacs de couchage, 1 trousse de secours

Salle communale, salle de réunion, cantine	49 rue de la Creuse		200 m², hébergement 50 personnes, accueil 160 personnes, chauffage électrique, boîte à clés dans local archives, toilettes, cuisine, point d'eau
Eglise	Rue Abbé Georges Grandpré		400 m² 100 personnes Chauffage au fioul Boîte à clés dans local archives
Ancienne école maternelle	302 rue de la Mairie		Dortoir : 50m², 12 personnes Etage : 50m², 12 personnes Boîte à clés dans local archives Chauffage électrique Point d'eau

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Boulangerie CUSSENOT			Boulangerie - pâtisserie

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
AMI INFORMATIQUE			Informatique - ordinateur - tableau - téléphone - imprimante
GAEC des 4 chemins			Tracteurs – levage – manuscopique – divers matériels
			Débardage Tracteurs forestiers
			Tracteurs

Garage THOMAS			Garage mécanique Prêt de véhicules
Garage DIDIER			Garage mécanique Prêt de véhicules

Laveline-devant-Bruyères

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Kangoo Renault	EX 045 QR	3	Coline PARISSE	Local employés

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barnum	1	Mairie	Mairie
Défibrillateur	1		Mairie
Remorque	1		Local employés

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Maison pour tous	3 rue Gare	Mairie	Salle 80 personnes
Ecole	20 rue Mairie		

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
Laveline Loisirs			
3 villages pour 1 école			
Amicale des pompiers			
Laveline en marche			
Amitié Lavelinoise			

Cabinet médical			

Laveline-du-Houx

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Peugeot Berlingo	BP-244-JZ	2	Vincent HOCQUAUT (maire)	Local Pompe

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Tronçonneuse (électrique et thermique)	2	Vincent HOCQUAUT (maire) Yanis DUMET (conseiller municipal)	Local Mairie
Elagueuse sur perche électrique	1		
Compresseur	1		
Remorque 500 kg	1		Local Pompe
Groupe EI 900 watts	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle de convivialité		Vincent HOCQUAUT (maire)	60 personnes 30 couchage Restauration possible
Salle de jeux		Olivier SCHNUR	35 personnes 25 couchage Restauration possible

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
GAEC du Faing Neuf			Matériel agricole / levage tractage
SCEA Les Champs Gremillet			
GAEC DE FLEURIFAING			
			Travaux de menuiserie bois et pvc
BATI 3000			Entreprise de BTP

Le Roulier-devant-Bruyères

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Débroussailleuse manuelle	1	COSTE Christian (agent technique)	Local technique derrière l'école
Tondeuse débroussailleuse	1		
Souffleur	1		
Brouette	1		
Pelle	2		
Pioche	1		
Rateau	1		
Béchoir	1		
Clé à vannes	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle communale	101 rue des Vieux Champs	DONADEI Virginie	- Environ 135 m^2 - Capacité d'accueil 120 personnes - Chauffage au gaz

			- Pas de climatisation - Cuisine équipée (frigo, congélateur, gaz, vaisselle pour 120 personnes) 3 WC et 12 urinoirs
Seconde salle à l'étage	101 rue des Vieux Champs	DONADEI Virginie	Idem que la première sauf la cuisine et la vaisselle. Toilettes à l'étage

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT : Pas d'entreprises ni d'associations mais des personnels médicaux habitants la commune

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
			Infirmière DE
			Infirmière DE
			Infirmière DE
			Infirmier DE
			Sapeur-pompier

Lépanges-sur-Vologne

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Tracteur agricole	5427VH88	2	Quentin GABEL Philippe PARADIS	Atelier municipal
Camionnette Peugeot expert	BC-065-DG	3		

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrière Vauban	5	Quentin GABEL Philippe PARADIS	Atelier municipal
Tronçonneuses	1		
Débroussailleuse	2		
Lit	Petits lits école	Amandine HEINRICH Virginie GREMILLET (maire)	École primaire, allée des jardins
Défibrillateur	3	Michael OUGER	École primaire, allée des jardins Mairie, rue de l'église RDV des villageois, rue du stade
Remorque camionnette	1	Quentin GABEL Philippe PARADIS	Atelier municipal
Bétonnière tracteur	1		
Compresseur	1		
Groupe électrogène	1		
Nettoyeur haute pression (tracteur)	1		
Cuve d'eau - 600L	1		
Cuve essence – GNR – 1000L	1		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle du RDV des villageois	Rue du stade	Amandine HEINRICH	WC, chauffage, cuisine
Mairie	14 Rue de l'église		WC, chauffage
Église	Rue de l'église	Virginie GREMILLET (maire)	Chauffage
Bâtiment ancienne école maternelle	Allée des jardins		Chauffage, WC
École primaire	Allée des jardins	Amandine HEINRICH	Chauffage, WC, cuisine
Salle paroissiale	Rue de l'église	Virginie GREMILLET (maire)	Chauffage, WC, cuisine
Atelier municipal	Rue de la Vologne	Quentin GABEL Philippe PARADIS	Sanitaire, petite pièce chauffée

Terrain communal qui peut être mis à disposition si besoin pour montage de barnum :

- Terrain de foot municipal, rue du stade
- Parking de l'école primaire avec sa cour, préau, allée des jardins

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Boucherie Christophe			
Boulangerie Thomas			
Pizza Del Arno			Pizzeria
Restaurant Le Bistrot			

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
PAGOT CAPUT			Matériels agricole / élagage
NOURDIN			Matériels / Entreprise de BTP
LEROY			Matériels / Entreprise de BTP
PANO			Matériels d'élévation (nacelle)
VINCENT PAYSAGES			Matériels / Entreprise de paysagiste / élagage
			Matériels
			Matériels agricole
DONA			Matériels agricole / élagage
MEDECIN GENERALISTE			
KINESITHERAPEUTE			
CABINET INFIRMIERS			
DENTISTE			

ASSOCIATION JARDIN ENERGIE ET COEUR			Quad
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES			Chapiteau 6x12 + petits chapiteaux 3x3
L'AVENTURE LEPANGEOISE			Tables + bancs + petits chapiteaux 3x3
FALADEY			Connaissance du terrain forestier : association chasseurs
LA VADROUILLE LEPANGEOISE			Connaissance du terrain forestier / sentiers de marche : association de marche

Méménil

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières Vauban	5	LHUILLIER Florent (maire)	Atelier communal
Débrousailleuse	1		
Souffleur	1		
Tables et chaises	50 personnes		

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle polyvalente	8 rue de l'Eglise	LHUILLIER Florent (maire)	70 m^2 Restauration possible

			Tables et chaises pour 50 personnes environ Chauffé / non climatisé

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
La tournée gourmande			Livraison de pain à domicile
Faim de Loup			Food Truck 1x/mois

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
SOS Jardinage			Entretien paysager
Les Meuris en fête			Association festive
Société de chasse			Association de chasse
			Maçonnerie

Nonzeville

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Mairie	Salle du conseil municipal	DIDIERJEAN Ludovic (maire)	Salle de 30 m² pouvant accueillir 25 personnes, chauffage au sol, non

			climatisé, sans cuisine avec 1 sanitaire.

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Pierrepont-sur-l'Arentèle

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle communale Mairie	4 Le Village	Julie HOUDRE (maire)	30 personnes assises – WC – chauffage
Ecole			15 personnes assises – WC – chauffage
Eglise		Philippe MARCHAL	150 personnes assises

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Prey

Véhicules

NÉANT

Matériels

NÉANT

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

NÉANT

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Vervezelle

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières	6	Didier Verpoest (maire)	Vervezelle

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

NÉANT

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

NÉANT

Viménil

Véhicules

NÉANT

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières de chantier	6	Aurélien MATHIEU (maire)	Mairie
Défibrillateur	1		Mairie
Lits pour enfants d'âge maternel	30		Ecole

Lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Nom	Localisation	Contact responsable	Caractéristiques
Salle de convivialité	11 GRAND' RUE	Aurélien MATHIEU (maire)	Capacité de 50 personnes, cuisine, toilettes
Eglise	GRAND' RUE		200 places assises, avantage fraicheur

Alimentation

NÉANT

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Contact	Compétences particulières
ST MECA SERVICES			Réparation tout engins sur place ou sur site
G UN PRO G			Maçonnerie, gros œuvre
CHOPOT SERVICES			Rénovation intérieure
Par Toutatis Revêtements			Chapes, carrelages, parquets
GR PAYSAGE			Entretien extérieur, abattage, tonte, élagage, etc.

Xamontarupt

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Renault Express	BD 371 FB	2	Simon LERAT (employé communal)	Bâtiment communal

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Défibrillateur	1	Simon LERAT (employé communal)	Abri bus
Tronçonneuse	1		
Débroussailleuse	1		

Lieux d'hébergement

NÉANT

Alimentation

Nature/Nom	Localisation	Contact	Modalités de mobilisation
Epixerie			

Entreprises et associations

Nom	Adresse	Numéro de téléphone	Compétences particulières
La Xamontoise			Association villageoise
L'Epixerie			Epicerie participative
Association de chasse			Chasse

B. Inventaire des moyens détenus par la CCB2V

Véhicules

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Responsable	Localisation
Toyota Yaris	EG-460-MB		Services techniques	
Renault Kangoo	AD-819-GQ			
Nissan EV-200	ED-177-XL			
Fiat Ducato	FB-664-PX			
Renault Kangoo	AB-485-AX			
Renault Trafic	DL-579-CT			
Iveco Dailly	FG-240-YQ			
Saris SA 1000 H2000 MA	ED-487-MM			
Fiat E-Doblo	GS-574-SF			
Fiat Ducato	HG-645-GP			

Matériels

Nature du matériel	Quantité	Responsable	Localisation
Barrières de chantier	15	Services Techniques	STEP de Champ le Duc
Débrousailleuse	1		STEP de Cheniménil
Débrousailleuse	1		STEP de Champ le Duc
Débrousailleuse	2		Siège
Tondeuse	1		
Tronçonneuse	1		
Scie de sol thermique	1		
Grilles d'exposition	25		
Panneaux de signalisation	Variable		
Tondeuse / Débrousailleuse	1		STEP de Champ le Duc
Souffleur à dos thermique	1		Siège
Souffleur à main thermique	1		
Plaque vibrante	1		
Compresseur 100L Elec.	1		
Nettoyeur haute pression	1		

C. Réserve communale de sécurité civile (RCSC)

1. Cadre juridique de la réserve communale

Selon l'article L724-1 du code de sécurité intérieure, les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. A cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques.

La RCSC est placée sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police. Son engagement est limité au territoire communal.

A l'échelle intercommunale (article L724-2 CSI) : La gestion de la réserve communale peut être confiée, dans des conditions déterminées par convention, à un établissement public de coopération intercommunale. Néanmoins, le déploiement de la réserve communale se fait

sous l'autorité du maire et sur son territoire, et non sous la responsabilité du président de l'intercommunalité.

Possibilité d'autoriser une réserve communale à agir hors des limites communales : Exceptionnellement et en vertu de la solidarité, le maire peut être amené à autoriser l'action de la RCSC hors des limites communales lorsqu'un événement touche une commune voisine et qu'une demande émane de l'autorité compétente (maire ou préfet).

Un montage intercommunal peut être créé pour avoir des réservistes mobilisables à l'échelle d'une intercommunalité. Dans ce cas :

- L'intervention de la réserve intercommunale doit s'effectuer dans le respect des compétences de police de chaque maire ;
- La charge financière en incombe à la commune, toutefois une convention peut fixer les modalités de participation au financement de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont la commune est membre ;
- La gestion de la réserve communale peut être confiée, dans des conditions déterminées par convention, à l'intercommunalité.

2. Absence de réserve communale ou intercommunale sur le territoire de la CCB2V

Actuellement, aucune commune membre de la CCB2V ne dispose d'une réserve communale et la CCB2V n'a pas mis en place la gestion des réserves communales.

VII. Annexes

A. Glossaire et sigles

Aléa : Probabilité qu'un phénomène accidentel produise en un point donné des effets d'une intensité donnée, au cours d'une période déterminée.

CCB2V : Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

CM : Conseiller municipal

COD : Centre Opérationnel Départemental : structure décisionnelle au niveau de la Préfecture.

COS : Commandant des Opérations de Secours : conseiller technique du Directeur des Opérations de Secours.

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs. Document réalisé par le préfet qui regroupe les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département.

DDT : Direction Départementale des Territoires.

DICRIM : Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs.

DOS : Directeur des Opérations de Secours : Maire de la commune ou Préfet du Département.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DSIT : Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications.

Enjeu : Personnes, biens ou environnement susceptibles d'être affectés par les effets d'un phénomène dangereux.

INB – INBS : Installation Nucléaire de Base – Installation Nucléaire de Base Secrète.

ORSEC : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile.

PCC : Poste de Commandement Communal.

PCO : Poste de Commandement Opérationnel : structure décisionnelle au niveau de la Sous-préfecture.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde.

Prévention : Ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour empêcher la survenance d'un événement ou l'impact d'un phénomène prévisible sur les personnes et les biens.

Prévision : Ensemble des dispositions mises en œuvre lors de la survenance d'un phénomène et ayant pour objectif d'en limiter les impacts.

Protection : Mesures visant à limiter l'étendue et/ou la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux, sans en modifier la probabilité d'occurrence.

RAC : Responsable des Actions Communales.

Risque : Combinaison de la probabilité d'apparition d'un événement (tel qu'un incident ou accident) et de la gravité de ses conséquences sur les enjeux, fonction de la vulnérabilité de ces derniers. Le risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte gravité.

RNA : Réseau National d'Alerte.

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours (Sapeurs- Pompiers).

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

SIG : Système d'Information Géographique permettant de créer, d'organiser et de présenter des données géoréférencées ainsi que de produire des plans et des cartes.

TMD : Transport de Matières Dangereuses.

Vulnérabilité : Exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. La vulnérabilité d'une zone ou d'un point donné est l'appréciation de la sensibilité des éléments vulnérables présents dans la zone à un type d'effet donné : par exemple, des zones d'habitat sont plus vulnérables que des zones de terres agricoles face à un aléa d'explosion.

B. Main courante du poste intercommunal de coordination

Cette trame pourra être copiée-collée et imprimée

MAIN COURANTE DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION

EPCI : Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Evénement : …… **Date** : ……..

Nom du rédacteur : …….. **Page n°** …….

Heure	Origine de la demande / du message	Demande / message	Suite donnée	Heure de classement

C. Main courante du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Cette trame pourra être copiée-collée et imprimée

MAIN COURANTE DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT

EPCI : Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Centre d'Accueil et de regroupement : ……..

Evénement : …… **Date** : ……..

Nom du rédacteur : …….. **Page n°** ……

Heure d'arrivée	Personnes accueillies Noms, prénoms, âge, adresse, téléphone	Observations (santé, traitement médical, allergies, autre)	Heure de départ

D. Arrêté de réquisition

Cette trame pourra être copiée-collée et imprimée

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le maire de la commune de ……..

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2212-2 ;

Considérant (*l'événement*) : ……

……

Survenu le …… à ……heures……..

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence (*à expliciter le plus possible*) : ……

……
……
……

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise …….. est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation, etc.*) ……

……
…… nécessaire au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 (*préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait*) **:**
……

……
……
……

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au …… pour …… (*X heures, voire jours*).

Article 4 : …… *[le requis]* sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L. 2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à …… *[le requis]*. Son ampliation sera affichée à…… et transmise à M. le Préfet.

Article 8 *(exécution)* **:** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ……
Le ……

Le maire

E. Arrêté d'interdiction de circuler

Cette trame pourra être copiée-collée et imprimée

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le maire de ……..

Vu l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Considérant l'accident / l'événement ……
……
……
……
……..

Survenu le …… à ……heures

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation sur certaines routes communales et départementales.

Vu l'urgence ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est interdit de circuler sur la …….. Et la …… jusqu'à nouvel avis.

Article 2 : Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ……
Le ……

Le maire

F. Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée

Cette trame pourra être copiée-collée, modifiée et imprimée

ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le Maire de ……

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2 ;

Vu le code de la Santé Publique, et notamment le titre II, sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre 1er, articles L 1321-1 à L 1321-10 et les articles R1321-1 à R1321-68 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales et naturelles ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant que suite *(aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement, aux analyses mettant en évidence la présence de …)* la qualité de l'eau peut être dégradée ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence, par précaution, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence ;

ARRÊTE

Article 1er : A compter du ……., l'eau ne doit pas être utilisée pour :

- la boisson ;
- la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés…) ;
- la cuisson de tous les aliments ;
- le lavage des aliments et de la vaisselle ;
- le lavage des dents ;

Sur le territoire de la commune (ou lieu-dit) :

(à adapter suivant le problème de qualité rencontré – la restriction peut être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou de produit – cela est précisé par les consignes sanitaires).

Article 2 : La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de l'Agence Régionale de Santé et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 : Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la commune (à préciser éventuellement).

Article 4 : Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants :

- En eau embouteillée pour la boisson
- Citerne pour un autre usage

(pas d'obligation réglementaire – à l'appréciation du maire – penser avant tout aux établissements particuliers : crèche, cantine scolaire, école, établissements sanitaires et sociaux, personnes âgées seules, …)

Article 5 : Le maire de la commune de …… est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé aux services préfectoraux.

Fait à ……

Le ……

Le Maire

G. Arrêté autorisant le prêt de matériel à une commune de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Cette trame pourra être copiée-collée et imprimée

ARRÊTÉ AUTORISANT LE PRÊT DE MATÉRIEL À UNE COMMUNE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Le maire de la commune de ……

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et suivants ;

Vu le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) couvrant les communes membres de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens matériels mobilisables en cas de situation de crise ou d'événement exceptionnel ;

Considérant la demande formulée par la commune de …… en date du …… ;

Considérant l'intérêt de la coopération intercommunale en matière de sécurité civile ;

ARRÊTE

Article 1 : La commune de …… (commune prêteuse) autorise le prêt du matériel suivant à la commune de …… (commune bénéficiaire) :

- Type de matériel :
  Quantité :
  État :
- Type de matériel :
  Quantité :
  État :
- Type de matériel :
  Quantité :

État :

- Type de matériel :
  Quantité :
  État :
- Type de matériel :
  Quantité :
  État :

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde. Les éventuels frais de transport, d'installation et d'utilisation sont à la charge de la commune bénéficiaire, sauf disposition contraire.

Article 3 : La durée de mise à disposition est fixée du …… au …… / pour la durée de l'événement suivant : ……

Le matériel devra être restitué à l'issue de cette période, sauf accord exprès entre les parties, et dans un état conforme à celui constaté lors de la remise.

La commune prêteuse pourra exiger la restitution immédiate du matériel en cas de nécessité.

Article 4 : La commune bénéficiaire est responsable du matériel pendant toute la durée du prêt. Elle prend à sa charge :

- Toute dégradation résultant d'une mauvaise utilisation ;
- La perte ou la destruction du matériel ;
- Les réparations nécessaires, sauf usure normale.

Article 5 : La commune bénéficiaire couvre sa responsabilité au titre de l'utilisation du matériel prêté en étant titulaire d'une assurance couvrant :

- Les dommages causés aux tiers ;
- Les dommages pouvant affecter le matériel ;

Article 6 : La commune bénéficiaire doit :

- Utiliser le matériel conformément à sa destination ;
- Mobiliser du personnel compétent pour son utilisation ;
- Ne pas le prêter ou le sous-louer ;
- En assurer la garde et l'entretien pendant la durée du prêt ;

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à la commune bénéficiaire de …….

Fait à ……

Le ……

Le Maire

H. Convention de mise à disposition de matériel de la CCB2V à une commune

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL DE LA CCB2V À UNE COMMUNE

ENTRE :

La **Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V)**, représentée par son Président, Ludovic Durain, dûment habilité par la délibération 502026 en date du 4 mai 2026,

Ci-après dénommée « la collectivité prêteuse »,

ET :

La commune de ……, représentée par son Maire, ……, dûment habilité par la délibération / l'arrêté en date du ……,

Ci-après dénommée « la Commune bénéficiaire »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de matériel appartenant à la collectivité prêteuse au profit de la Commune bénéficiaire, notamment dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et des situations de crise ou d'événements exceptionnels.

Article 2 – Description du matériel

La collectivité prêteuse met à disposition le matériel suivant :

- Type de matériel (désignation précise) :
  Quantité :
  Etat :
- Type de matériel (désignation précise) :
  Quantité :
  Etat :
- Type de matériel (désignation précise) :
  Quantité :
  Etat :
- Type de matériel (désignation précise) :
  Quantité :
  Etat :

Un état contradictoire pourra être établi lors de la remise du matériel.

Article 3 – Durée de la mise à disposition

Le matériel est mis à disposition :

☐ pour la période du …….. au ……

OU

☐ pour la durée de l'événement suivant : ……

La restitution devra intervenir à l'issue de cette période, sauf accord exprès entre les parties.

Article 4 – Conditions d'utilisation

La Commune bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser le matériel conformément à sa destination ;
- Ne pas le prêter ou le sous-louer ;
- En assurer la garde, l'entretien courant et la surveillance ;
- Mobiliser du personnel compétent pour son utilisation.

Article 5 – Responsabilité

La Commune bénéficiaire est responsable du matériel pendant toute la durée du prêt.

Elle prend à sa charge :

- Toute dégradation résultant d'une mauvaise utilisation ;
- La perte ou la destruction du matériel ;
- Les réparations nécessaires, sauf usure normale.

Article 6 – Assurance

La Commune bénéficiaire s'engage à couvrir sa responsabilité au titre de l'utilisation du matériel prêté.

Elle certifie être titulaire d'une assurance couvrant :

- Les dommages causés aux tiers ;
- Les dommages pouvant affecter le matériel.

Article 7 – Modalités financières

Le prêt est consenti à titre gratuit, dans un objectif de solidarité intercommunale.

Les éventuels frais de transport, d'installation et d'utilisation sont à la charge de la Commune bénéficiaire, sauf disposition contraire.

Article 8 – Restitution

Le matériel devra être restitué :

- À la date prévue ;
- Dans un état conforme à celui constaté lors de la remise.

Un état des lieux pourra être réalisé à la restitution.

Article 9 – Résiliation

En cas de non-respect des obligations prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit.

La collectivité prêteuse pourra exiger la restitution immédiate du matériel en cas de nécessité.

Article 10 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera soumis à la juridiction administrative compétente.

Fait à …….

Le …….

En deux exemplaires originaux.

Pour la collectivité prêteuse

Le Président

Pour la Commune bénéficiaire

Le Maire

I. FR-ALERT

1. Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert par le préfet sur demande d'un maire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert par le préfet sur demande d'un maire

FR-Alert

Cette fiche permet à l'autorité municipale de solliciter auprès de l'autorité préfectorale le déclenclenchement, pour son compte, de FR-Alert.
Le déclenchement de l'alerte doit s'envisager strictement pour faire face un danger imminent ou en cours, susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes présentes sur la zone d'aléa.
Une fois complétée, cette fiche doit être transmise par courriel (pour authentifier son auteur), et doublée d'un appel téléphonique pour s'assurer de sa bonne réception.
Une notice d'aide au remplissage est disponible à la suite de la fiche.

I- Identification

A/ Saisine effectuée: date : / / / heure : H
B/ Identité du demandeur (Prénom NOM) :
C/ Fonction :
D/ Téléphone :
E/ Courriel :

II-Nature et lieu de l'évènement

F/ Type d'évènement (inondation, accident industriel, ...) :
G/ Localisation de l'évènement:
H/ Zone d'alerte pour la population (au besoin, avec la présente fiche, vous pouvez transmettre une carte avec le dessin de la zone d'alerte souhaitée) :
- Centre du cercle (adresse précise ou coordonnées GPS en décimal) :
- Rayon en mètres :

III-Choix du vecteur (rayez la mention inutile)

I/ SMS géolocalisé : permet de déclencher les téléphones 2G à 5G ; message limité à 160 caractères ; uniquement en France hexagonale, sans possibilité de signal sonore intrusif.
J/ Diffusion cellulaire : permet de déclencher les téléphones 4G et 5G ; message limité à 600 caractères, avec possibilité d'un signal sonore intrusif.

IV- Message d'alerte

K/ Durée de diffusion souhaitée (par défaut 60 minutes) :
L/ Message: (complétez les parties entre crochets en tenant compte de la limite de caractères)
ALERTE [nature de l'évènement]
Message du maire de [XXX]
[localisation ou zone de danger]
1. [consigne n°1]
2. [consigne n°2]
3. [consigne n°3]
Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les médias sociaux et sur les sites institutionnels.
Restez en lieu sûr jusqu'à la fin de l'alerte.

V- Partie réservée à la préfecture

M/ Personnel de la préfecture ayant traité la fiche (Prénom/NOM/Fonction) :
Important : toute fiche doit faire l'objet d'une relecture par un membre du corps préfectoral.

N/ Déclenchement de l'alerte : Date : / / Heure : H
O/ Le déclenchement ou non déclenchement doit être mentionné sur Synergi, accompagné de la présente fiche.

DGSCGC/SDPAGC/BASEP Mise à jour le 11/09/2024

2. Notice explicative pour la Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Notice explicative
Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert

FR-Alert

Ce document vise à apporter une aide pour compléter la fiche de déclenchement de FR-Alert

Généralités :

- Que permet FR-Alert ?
  - *FR-Alert permet de diffuser un message d'alerte sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans la zone de l'aléa. Le déclenchement de FR-Alert s'opère quand les trois conditions suivantes sont réunies :*
  - ***Cas d'urgence relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique,***
  - ***Danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique,***
  - ***Alerter pour recommander des comportements de sauvegarde.***
  - *FR-Alert est un vecteur d'alerte et ne doit pas être utilisé pour l'information générale de la population.*

Zone d'alerte :

- Comment déterminer la zone d'alerte souhaitée (H) ?
  - *La zone d'alerte doit être déterminée en fonction de l'aléa et de sa cinétique. Le tracé le plus évident étant un cercle nous vous invitons à déterminer le centre de ce cercle et son rayon. Vous pouvez également transmettre une carte lisible où vous avez dessiné la zone d'alerte souhaitée.*

Modalités de diffusion :

- Quelles sont les différences entre la diffusion cellulaire et le SMS géolocalisé (I et J) ?
  - *La diffusion cellulaire permet d'envoyer sur les téléphones 4G et 5G une notification d'alerte accompagnée d'un signal sonore, en fonction du niveau d'alerte, même lorsque les téléphones sont en silencieux avec une limite à 600 caractères.*
  - *Le SMS géolocalisé permet d'envoyer un SMS à l'ensemble des générations de téléphones portables, sans signal sonore, avec une limite à 160 caractères.*
- Puis-je choisir les deux modalités de diffusion et est-ce pertinent (I et J) ?
  - *Oui, vous pouvez. Toutefois vous devez prendre en compte dans votre choix la pertinence de ces modalités en fonction de la zone géographique, de la densité de la population et de l'équipement téléphonique dont est doté la population. Il existe par exemple un risque de saturation du réseau avec le SMS dans une zone à trop forte densité.*

Rédaction du message d'alerte :

- Comment rédiger le message d'alerte (L) ?
  - *Suivez la nomenclature fournie dans la fiche de déclenchement : cette dernière permet aux populations d'identifier clairement la nature du danger, l'autorité émettrice et la zone à risque, évitant ainsi toute confusion.*
- Existe-t-il des consignes de sauvegardes types, dont la rédaction a déjà fait ses preuves en termes de clarté et de compréhension (L) ?
  - *Outre le travail effectué dans le Plan Communale de Sauvegarde, il est possible de se référer au tableau du Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) disponible sur le site du ministère de l'intérieur et des outre-mer et dont les consignes sont accessibles en page suivante.*

Transmission de la fiche de déclenchement :

- A qui envoyer la fiche complétée ?
  - A l'agent d'astreinte de la préfecture,
  - Au Service Interministériel de défense et de Protection Civile.
- A quelle moment puis-je envoyer la fiche complétée ?
  - *A tout moment en cas d'alerte réelle,*
  - *Au moins deux semaines en amont d'un exercice de sécurité civile.*
- Pourquoi dois-je doubler cet envoi par un appel téléphonique ?
  - *Cela permet à l'agent d'astreinte :*
    - *D'avoir une double authentification de la part de l'autorité émettrice,*
    - *De confirmer la bonne réception de la fiche,*
    - *D'assurer la bonne compréhension de l'alerte par l'agent d'astreinte.*

QR Code PIMS

DGSCGC/SDPAGC/BASEP

Mise à jour le 27/08/2024

J. Les comportements de sauvegarde

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

Accident industriel	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
Accident nucléaire	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
Accident transport de matières dangereuses	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
Avalanche	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Éruption volcanique	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
Feu de forêt	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
Mouvement de terrain	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
Rupture de barrage	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
Tempête/ Cyclone	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'oeil du cylone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

K. Engagement de confidentialité

Le PICS et ses annexes contiennent :

- Des informations sensibles relatives à l'organisation de la réponse à la crise ;
- Des données à caractère personnel (noms, fonctions, coordonnées professionnelles) de personnes mobilisables en cas d'évènement.

Toute personne habilitée à consulter le PICS s'engage :

- À n'utiliser ces informations que pour la préparation, la mise à jour et la gestion des situations de crise ;
- À ne pas les communiquer à des personnes non autorisées ;
- À veiller à la conservation sécurisée des documents (absence de diffusion non maîtrisée, destruction des versions obsolètes).

Le non-respect de ces règles est susceptible d'engager la responsabilité de leurs auteurs et de la collectivité.

L. Exercices réalisés

Date	Type (cadre, terrain)	Thème

La réalisation d'un exercice doit faire l'objet d'un retour d'expérience et d'une mise à jour du PICS.

M. Arrêté d'approbation

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/11/2026 à 11h26
Réference de l'AR : 088-200042000-20261126-2026149-AR
Publié le 26/11/2026 ; Affiché le 26/11/2026 ; Rendu exécutoire le 26/11/2026

Bruyères Vallons des Vosges
Communauté de communes

Arrêté 2026/149
portant approbation du plan intercommunal de sauvegarde de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 731-4 indiquant que le plan intercommunal est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes dotées d'un plan communal de sauvegarde ;

Vu les plans communaux de sauvegarde des communes de :

- Beauménil
- Belmont sur Buttant
- Brouvelieures
- Bruyères
- Champ-le-Duc
- Charmois-devant-Bruyères
- Cheniménil
- Destord
- Deycimont
- Docelles
- Domfaing
- Faucompierre
- Fays
- Fiménil
- Fontenay
- Fremifontaine
- Girecourt-sur-Durbion
- Grandvillers
- Gugnécourt
- Herpelmont
- Jussarupt

- La Neuveville-devant-Lépanges
- Laval-sur-Vologne
- Laveline-devant-Bruyères
- Laveline-du-Houx
- Le Roulier-devant-Bruyères
- Lépanges-sur-Vologne
- Méménil
- Nonzeville
- Pierrepont-sur-l'Arentèle
- Prey
- Vervezelle
- Viménil
- Xamontarupt

Considérant la nécessité de préparer la réponse aux situations de crise et d'organiser la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;

Considérant la mutualisation des capacités communales ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le plan intercommunal de sauvegarde de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges est approuvé, tel qu'il est défini dans le document annexé au présent arrêté. Il définit l'organisation prévue par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement majeur sur une ou plusieurs communes du territoire intercommunal.

Article 2 : Le plan intercommunal de sauvegarde est mis en œuvre dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur ou pour faire face à un événement affectant directement le territoire intercommunal ou d'une commune membre.

Article 3 : Le plan intercommunal de sauvegarde s'articule avec les plans communaux de sauvegarde des communes membres et le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2 du code de la sécurité intérieure.

Le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges met en œuvre le plan intercommunal de sauvegarde de sa propre initiative, sur demande des communes membres concernées ou sur demande du Préfet.

Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

Article 4 : Le plan intercommunal de sauvegarde sera actualisé lorsque toute commune qui n'en était pas partie initialement adopte à son tour un plan communal de sauvegarde. Le plan intercommunal de sauvegarde est consultable au siège social de l'EPCI et dans chaque commune membre de l'EPCI.

Article 5 : Le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- Aux maires des communes membres ;
- Au Préfet du département des Vosges ;
- À la Délégation territoriale des Vosges de l'Agence régionale de santé (ARS) du Grand Est ;
- Au commandant de gendarmerie du département des Vosges ;
- À la direction départementale des territoires (DDT) des Vosges ;
- Au SDIS du département des Vosges.

Fait à Bruyères, le 26/11/2026

Le Président,

Ludovic DURAIN



Signé par Ludovic DURAIN (CC BRUYERES VALLONS DES VOSGES),
le Président
le 26/11/2026 à 10:59:40
Ref:12277233-18575411-1-D